**TRANQUILLISANTS**

Une drogue légale aux effets ravageurs

Page A 3

**INDE**

Fusillade dans un temple hindou

Page A 7

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. XCIII N° 217 ◆ LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2002 87¢ + TAXES = 1$

**Dossier accusateur**

## L'Irak pourrait avoir l'arme atomique d'ici deux ans, selon Blair

*«Absurdités totales», répond Bagdad*

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Le premier ministre britannique Tony Blair a affirmé, dans un dossier publié hier à Londres, que l'Irak pourrait fabriquer l'arme atomique dans un ou deux ans, propos aussitôt qualifiés d'*«infondés»* par Bagdad, qui s'est déclaré prêt à des inspections dans *«tous les sites»* demandés.

Le président américain George W. Bush s'est empressé de féliciter M. Blair, soulignant son admiration pour la volonté de son principal allié de dire la *«vérité»* à propos de l'Irak.

Si le dossier présenté par le premier ministre britannique a été reçu avec enthousiasme à Washington, il a suscité des réactions prudentes en Europe, désabusées en Israël et hostiles dans les pays arabes.

À la suite de la publication de ce dossier, accompagnée d'une intervention de M. Blair aux Communes, la Grande-Bretagne doit présenter dans les prochains jours un projet de résolution sur l'Irak, que le président américain George W. Bush a souhaité *«forte»*.

VOIR PAGE A 10: **BLAIR**

■ **Autres informations en page A 7**

REUTERS

**Tel que promis, le premier ministre britannique Tony Blair a dévoilé hier devant le Parlement ses «preuves» que l'Irak possède des armes de destruction massive qui peuvent être transportées par des missiles comme celui-ci, l'Abalil-100, qui figure au dossier dévoilé hier.**

## Trou de mémoire au CHUM

*Un incident informatique a provoqué la disparition de 5600 rapports médicaux*

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

L'été dernier, un incident informatique au CHUM a provoqué la disparition de quelque 5600 rapports médicaux de la banque centrale de données du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), entraînant des retards dans la transmission de tests diagnostics, a appris *Le Devoir*. Depuis plus de deux mois, on s'affaire à retracer l'information disparue.

Selon nos informations, l'administration du CHUM n'aurait pris connaissance de la perte de ces milliers de données informatiques que le 19 juillet dernier. Les ratés survenus dans un serveur de l'hôpital ont entraîné l'effacement des rapports dressés pendant plusieurs semaines par des pathologistes et des radiologistes, ainsi que des protocoles opératoires en chirurgie, réalisés par au moins 165 médecins du CHUM. Ces examens radiologiques et pathologiques, qui doivent être transmis au médecin traitant, sont souvent réalisés à des fins d'investigation, notamment pour détecter des tumeurs cancéreuses ou tout autre problème de santé.

Or *Le Devoir* a appris que 5600 de ces rapports ont disparu l'été dernier, dont 80 % étaient des rapports radiologiques. Le 22 juillet, la direction a prestement invité les médecins concernés à reproduire de nouveaux rapports pour assurer la mise à jour des dossiers médicaux. L'opération, qui a nécessité plusieurs semaines et des centaines d'heures de travail supplémentaires, tant pour les médecins concernés que pour le personnel responsable de l'archivage, vient à peine de se terminer.

Selon certains médecins, ce cafouillis pourrait avoir entraîné la perte d'informations médicales importantes et avoir des impacts sur le plan clinique sur des patients. *«Si un cancer avait été détecté le 12 mai et que le rapport n'a été transmis au médecin traitant qu'en septembre, il peut y avoir eu une évolution de la maladie chez le patient»*, a soutenu hier un radiologiste du CHUM touché par cette affaire.

Hier, le directeur général du CHUM, le Dr Denis E. Roy, a confirmé la perte des 5600 dossiers mais a

VOIR PAGE A 10: **CHUM**

**Nouveau-Brunswick**

## Trop cher de retaper la centrale nucléaire de Pointe-Lepreau

*Hydro-Québec évalue la pertinence de rénover la centrale jumelle Gentilly II*

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

En raison de coûts élevés trop aléatoires, New Brunswick Power Corporation (NB Power) ne doit pas se lancer dans la rénovation de sa centrale nucléaire de Pointe-Lepreau, la jumelle de Gentilly II, dont Hydro-Québec envisage actuellement la restauration.

Telle est la conclusion à laquelle en est arrivée hier la commission chargée d'évaluer la pertinence de restaurer la centrale de Pointe-Lepreau dans son rapport remis au gouvernement du Nouveau-Brunswick, divulgué hier. Cette centrale nucléaire est, comme Gentilly II, un réacteur CANDU de type VI.

Les commissaires responsables d'évaluer le dossier estiment que la facture de 845 millions envisagée par NB Power risque d'être fort inférieure aux coûts réels compte tenu de plusieurs clauses du contrat passé avec Énergie atomique du Canada limitée (EACL), qui pourraient donner lieu à des dépenses supplémentaires et à des pertes financières attribuables aux ventes perdues au cours des 17 mois que durerait la rénovation du cœur de la centrale nucléaire.

Hier à Ottawa, Shawn Patrick, de l'organisme «Sortir du nucléaire», a rappelé que la restauration de la centrale de Pickering, en Ontario, dépassera probablement les deux milliards après avoir été évaluée autour de 850 millions au départ... Le militant antinucléaire n'a pas hésité à dire que ce rapport indique clairement à Québec qu'il est temps de mettre fin à l'aventure du nucléaire sur son territoire en mettant

VOIR PAGE A 10: **NUCLÉAIRE**

## L'action de Nortel descend à 98 ¢ puis clôture à 1 $

L'action de Nortel Networks a flirté hier avec l'humiliant niveau de *penny stock*, soit des valeurs de quelques cents. Du jamais vu en 21 ans d'histoire. L'action de l'équipementier a descendu hier aussi bas que 98 ¢ pour clôturer à 1 $. Et dire qu'il y a deux ans, cette action s'échangeait à un sommet de 124,50 $!

Nortel, au Canada, est devenue l'emblème de cette correction boursière qui perdure depuis l'euphorie de 1999-2000. Une correction qui demeurait toujours bien vivante hier avec un retour des principaux indices à leur niveau jamais vu des quatre dernières années. Ainsi, la Bourse américaine était de nouveau submergée hier par un profond pessimisme, Wall Street brisant son plancher de juillet et tombant à son plus bas depuis le 1er octobre 1998, tandis que le Nasdaq restait à son plus faible niveau depuis six ans.

Comme s'y attendaient les analystes mais contrairement aux espoirs des investisseurs, la banque centrale américaine n'a pas réduit ses taux d'intérêt hier. Elle a toutefois montré qu'elle se tenait prête à assouplir sa politique de crédit dans les prochains mois si nécessaire. *«Des incertitudes considérables persistent sur l'ampleur et le moment de la reprise attendue de la production et de l'emploi, en partie en raison de l'émergence de risques géopolitiques accrus»*, a averti la Fed dans une claire allusion à un éventuel conflit en Irak.

Ailleurs, la crainte d'une guerre en Irak, combinée à une série de résultats d'entreprises décevants, est venue brusquement raviver la défiance de marchés boursiers déjà très fragiles, les renvoyant en quelques jours à leur plus bas niveau depuis plus de cinq ans. Les unes après les autres, les places boursières ont vu leurs principaux indices retomber à des niveaux inconnus depuis 1997. Depuis le début de l'année, Paris a perdu 41,1 % tandis que les Bourses de Londres et Francfort ont respectivement abandonné 30 et 44,7 %.

*«C'est un krach. Ou en tout cas, on n'en est pas loin»*, a jugé Jean-Noël Vieille, directeur de la recherche actions chez Aurel Leven.

■ **À lire en page B 1**

## Émilie Bordeleau a-t-elle de l'avenir ?

*Obligées à des miracles quotidiens, les écoles de village risquent de se répandre... ou de fermer*

SRC

**Émilie Bordeleau (Marina Orsini dans *Les Filles de Caleb*) ne serait pas trop dépaysée dans certaines écoles actuelles.**

**Les chutes démographiques menacent la survie des écoles, ce dont on discute abondamment ces jours-ci dans les officines gouvernementales. Pendant qu'on discute de leur avenir, les écoles de village arrivent à faire des miracles avec une maigre quantité de ressources, à la hauteur du nombre d'élèves qu'elles accueillent.**

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

École Mgr Labrie, située dans le petit village de Godbout, entre Baie-Comeau et Baie-Trinité, sur la Haute-Côte-Nord. Alors que Montréal subit les affres de la surpopulation des écoles, il y a dans cet établissement d'à peine huit locaux 17 élèves couvrant huit niveaux, de la maternelle quatre ans à la sixième année, que deux enseignantes «multipolyvalentes» se séparent tous les jours.

Lorsqu'on appelle à cette école, c'est non pas la secrétaire ni même la directrice qui répond mais l'enseignante, qui a fait le sprint de son local, interrompant ses classes le temps de prendre l'appel. *«Voilà une des réalités des écoles de village»*, explique la directrice de l'établissement, Violette St-Pierre, interrogée plus tard sur le quotidien de ces petites écoles dont l'avenir est discuté ces jours-ci dans les coulisses de l'Assemblée nationale, à la commission de l'Éducation.

Dix-sept élèves cette année, et seulement deux enseignantes. *«Cette année, nous sommes chanceux parce que nous avons trois spécialistes en plus pour la musique,*

VOIR PAGE A 10: **ÉMILIE**

INDEX


| | | | |
|---|---|---|---|
| Actualités | A 2 | Éditorial | A 8 |
| Annonces | B 5 | Idées | A 9 |
| Bourse | B 2 | Le monde | A 7 |
| Avis publics | A 4 | Les sports | B 5 |
| Carrières | B 4 | Mots croisés | A 4 |
| Culture | B 7 | Télévision | B 6 |
| Économie | B 1 | Météo | B 5 |

Benny Farm

## Le rapport de consultation sera déposé le 5 octobre

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Le ton a monté, lundi soir au conseil municipal, entre le maire de Montréal, Gérald Tremblay, et une représentante du Fonds foncier communautaire Benny Farm à propos de l'avenir du vaste site résidentiel de Notre-Dame-de-Grâce.

Sharon Leslie a rappelé au maire que le Fonds Benny Farm souhaite le rencontrer depuis février dernier afin de lui expliquer son projet de logements communautaires. L'insistance de Mme Leslie a impatienté M. Tremblay, qui a indiqué que d'autres membres du Fonds l'avaient souvent sollicité à ce sujet.

*«Si vous souhaitez répéter à Michel Prescott* [responsable de l'habitation au comité exécutif] *ou à moi-même ce que je sais déjà, je peux vous rencontrer»*, a-t-il sèchement répondu.

Cependant, a-t-il ajouté, un processus de consultation sur l'avenir de Benny Farm aura lieu la semaine prochaine, avec dépôt d'un rapport le 5 octobre. Un processus auquel des représentants du Fonds foncier collaboreront, a-t-il souligné. *«Je n'aurai aucune rencontre avant le 5 octobre. Je ne ferai pas dérailler un processus qui m'apparaît démocratique et qui vous donne l'occasion de faire valoir votre opinion.»*

*«J'admets que ça fait 12 ans que les administrations n'ont pas trouvé de solution*, a-t-il poursuivi. *Mais qu'est-ce qu'on souhaite, comme collectivité? Pouvons-nous en discuter avec ouverture et avoir confiance dans le processus qui a été mis en place?»*

Mme Leslie avait encore cet appel à la patience en travers de la gorge hier. *«Le maire est frustré d'entendre parler de ce dossier depuis dix mois, mais nous, ça fait 12 ans qu'on attend!*, a-t-elle dit au *Devoir* hier. *Il a appuyé notre projet avant les élections, mais il patine depuis. Et ce sont des fonctionnaires qui sont en train de diriger le dossier.»*

En fait, l'administration Tremblay elle-même est divisée au sujet de l'avenir du site, dont les 312 logements vacants ont longtemps logé d'anciens combattants. Certains y voient des logements communautaires, d'autres des condos, voire un centre récréatif.

De plus, Benny Farm est la propriété de la Société immobilière du Canada, qui relève du gouvernement fédéral. La controverse est si féroce que la SIC a décidé de ne pas mettre le site en vente tant qu'un consensus ne sera pas trouvé.

Le Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers a donc été engagée en juin par la SIC pour servir de médiateur dans le dossier. La semaine prochaine, le CIRQ tiendra une rencontre de quatre jours avec 12 personnes qui ont des visions différentes du site afin de relever un pari qui semble impossible: des objectifs de développement acceptés par tous.

***Avec la collaboration de François Cardinal***

# Les algues vertes s'attaquent maintenant aux rivières

## *La rivière Yamaska a été particulièrement affectée cet été*

**Les invasions d'algues vertes se multiplient depuis quelques années au Québec sous l'effet du réchauffement climatique et des apports en phosphore, en grande partie attribuables à l'agriculture. Cette peste verte formée de cyanobactéries n'inquiète pas seulement par son étrange couleur fluo. Elle peut aussi causer divers problèmes de santé, voire la mort d'animaux domestiques. Sans parler des coûts additionnels pour le traitement de l'eau potable.**

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Le problème des algues vertes, généralement confiné aux lacs trop riches en phosphore, frappe actuellement cette année deux cours d'eau de la Montérégie, les rivières Yamaska et Bécancour.

Pour le biologiste Sylvain Primeau, de la Direction régionale de la Montérégie au ministère de l'Environnement, l'existence de ce problème dans des rivières est d'autant plus inquiétante que ces cours d'eau devraient être moins vulnérables aux algues cyanobactériennes, en raison du courant, que les lacs. Mais cette année, l'invasion de ces deux rivières aurait été favorisée, dit-il, par la sécheresse qui a réduit le courant à un point tel que les deux rivières ont littéralement été transformées en une série de petits lacs peu profonds où le faible courant, les apports en phosphore principalement d'origine agricole et la chaleur ont fait le reste.

Mais les foyers traditionnels d'algues fluo dans les lacs ne se sont pas taris pour autant et ont alimenté les cours d'eau récepteurs. Dans le bassin de la Yamaska, dit M. Primeau, les lacs Roxton, Boivin, Brome et Waterloo ont été touchés par les algues vertes. Il y a cependant eu résorption du problème dans les lacs Brome et dans le réservoir d'Avignon par rapport aux étés antérieurs.

C'est la Yamaska qui a été la plus touchée: les algues toxiques l'ont envahie de Farnham jusqu'à son embouchure. *«On parle d'une prolifération sérieuse»*, précise M. Primeau, au point où il peut devenir dangereux de consommer les poissons qu'on y trouve, a de son côté noté le Comité de gestion du bassin versant de la Yamaska (COGEBY).

Il y a aussi eu des *blooms* (selon le jargon en usage dans le milieu) d'algues dans certains lacs des Laurentides et de l'Outaouais qu'il a été impossible d'identifier hier. Par le passé, certains de ces lacs avaient été notamment pollués par les rejets de piscicultures, souvent aussi riches en phosphore que des porcheries.

Le bilan de santé de la Yamaska dressé en 1998 par le ministère de l'Environnement du Québec révélait que les activités agricoles et autres, qui lui sont apparentées, étaient responsables de 77 % de la charge polluante en phosphore, comparativement à 12 % pour les sources urbaines et industrielles, à 4 % pour les résidences isolées et à 7 % pour les milieux naturels.

Le président du COGEBY, Pierre Benoît, ignorait hier ces chiffres publiés au cours de l'année qui a précédé la naissance de son organisme. Pour lui, *«toutes les sources sont importantes»* même s'il reconnaît que le bassin versant de la Yamaska souffre en effet d'un surplus de fumiers. Il déplore le manque de rigueur des municipalités dans l'application des règlements sur les fosses septiques des résidences isolées et sur la protection des bandes riveraines.

Quant à la baie de Missisquoi, située sur le Richelieu, elle a été, encore cet été, aux prises avec les algues bleu vert. Mais le biologiste Primeau place beaucoup d'espoir dans l'entente signée cette année entre le Québec et le Vermont pour y réduire les apports de phosphore d'origine agricole. Le Vermont s'est engagé à réduire de 60 % ses rejets de 101 tonnes par année (1991) d'ici 2016 alors que le Québec s'est engagé à réduire de 40 % ses apports de 58 tonnes par année à la même date.

# Le CEPSUM sera rajeuni au coût de 12 millions

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

L'Université de Montréal bénéficiera de subventions de dix millions du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour poursuivre les travaux de rénovation de son Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM). Ces investissements permettront à l'institution de rajeunir ses installations et de faire une plus grande place à l'entraînement d'athlètes de haut niveau.

Au cours des deux dernières années, l'Université de Montréal avait procédé à des travaux majeurs afin de rénover le stade extérieur, mais bien d'autres installations du CEPSUM étaient dans un stade avancé de détérioration ou non conformes aux standards. *«La piscine, qui avait été réparée avec des moyens de fortune, de façon bancale, pendant un certain nombre d'années, ne pouvait plus servir à des compétitions olympiques, nationales ou internationales parce qu'elle ne répondait plus aux normes»*, a expliqué hier en conférence de presse le recteur de l'université, Robert Lacroix.

Échelonnés sur les deux prochaines années, les travaux, qui permettront de rénover la piscine, les gymnases et le stade d'hiver, coûteront 12 millions. On profitera aussi de l'occasion pour rendre les installations du CEPSUM accessibles aux personnes handicapées.

L'université compte sur cette cure de rajeunissement pour augmenter de 15 % par an l'achalandage du CEPSUM, fréquenté par quelque 115 000 personnes, dont 50 000 étudiants. Les athlètes d'élite pourront eux aussi bénéficier de ces installations mieux adaptées à un entraînement de haut niveau.

Présents à la conférence de presse, le premier ministre Bernard Landry et le ministre des Affaires municipales André Boisclair ont annoncé l'octroi de six millions par le gouvernement, somme à laquelle s'ajoutent la subvention de quatre millions de la Ville de Montréal et les deux millions investis par l'université.

EN BREF

## Rapides du Cheval-Blanc: Bourque vote contre le projet

(Le Devoir) — Après avoir exprimé sa joie de voir l'administration Tremblay mettre la hache dans le projet immobilier des rapides du Cheval-Blanc, Pierre Bourque a choisi de voter contre l'entente lors de la séance du conseil municipal hier. L'opposition à l'hôtel de ville a choisi de s'opposer à l'entente *«parce que rien n'est attaché»*, a indiqué l'attachée de presse Cécile Gladel. *«Difficile de voter pour un processus que l'on ne connaît pas»*, a-t-elle ajouté. L'entente prévoit donc que le promoteur Hershey Rose sacrifie la moitié de son projet immobilier de 360 logements en l'amputant des deux tours qu'il souhaitait ériger en pleine zone inondable. Mais en échange, la Ville doit acheter les lots visés ou procéder à un échange de terrains. L'ennui, c'est qu'aucun prix ni aucune balise n'ont été fixés pour encadrer cette transaction. La veille, Pierre Bourque avait qualifié l'entente de *«grande victoire pour nous et pour les Montréalais»*.


IL DÉFINIT TOUJOURS
LA CATÉGORIE AUTOMOBILE
QU'IL A CRÉÉE.

Le RX 300 fut le premier véritable utilitaire sport de luxe. Et c'est toujours le seul à offrir un confort de roulement digne d'une Lexus tout en vous faisant bénéficier des capacités hors route d'un utilitaire sport pur-sang. Dotés d'un dispositif de contrôle du dérapage du véhicule, de quatre roues motrices, d'un régulateur de traction et de freins ABS, les RX 300 2002 répondront à toutes vos attentes. L'équipement des deux versions comprend : intérieur cuir, sièges avant chauffants, panneau de toit transparent et rétroviseurs à atténuation électrochromique. Et alors que l'Édition Luxe a des garnitures en ronce de noyer, l'Édition Sport, elle, est rehaussée de garnitures en aluminium brossé (et d'un aileron arrière). Tout cela dans un véhicule capable de vous emmener pratiquement n'importe où. Pour contacter un concessionnaire Lexus ou en savoir plus : 1 800 26-LEXUS ◆ www.lexus.ca

PAR MOIS 589 $*
Le RX 300 Édition Luxe, au prix de 51 250 $*

PAR MOIS 599 $†
Le RX 300 Édition Sport, au prix de 52 100 $†

À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION. LEXUS

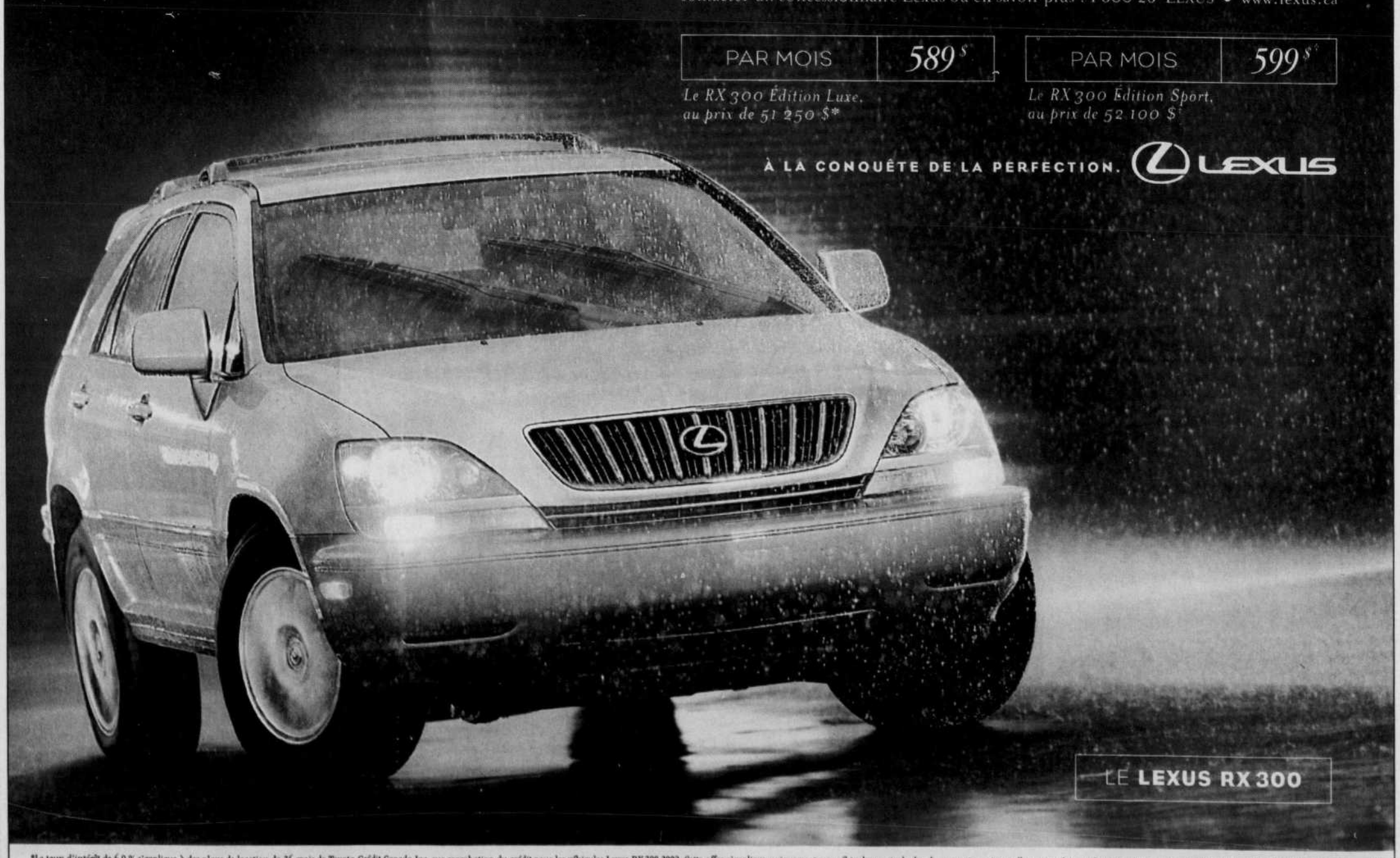


*Le taux d'intérêt de 6,9 % s'applique à des plans de location de 36 mois de Toyota Crédit Canada Inc. sur approbation du crédit pour les véhicules Lexus RX 300 2002. Cette offre s'applique uniquement aux véhicules en stock chez le concessionnaire et elle ne peut être combinée à aucune autre offre. EXEMPLE DE PAIEMENT : RX 300 (Groupe B). Taux d'intérêt de 6,9 % – Durée : 36 mois – PDSF : 51 250 $ – Acompte ou échange équivalent : 9 660 $ – Mensualité de location : 589 $ – Dépôt de garantie : 500 $ – Limite de kilométrage : 24 000 km par an. Frais de 0,15 $ pour chaque kilomètre supplémentaire (0,10 $ par kilomètre si convenu au moment de la signature du contrat de location). Frais de transport et de préparation, assurance et toutes taxes applicables en sus. Voyez votre concessionnaire Lexus le plus près pour plus de détails. L'offre prend fin le 30 septembre 2002. Le modèle peut être montré avec un équipement en option.

†Le taux d'intérêt de 6,9 % s'applique à des plans de location de 36 mois de Toyota Crédit Canada Inc. sur approbation du crédit pour les véhicules Lexus RX 300 2002. Cette offre s'applique uniquement aux véhicules en stock chez le concessionnaire et elle ne peut être combinée à aucune autre offre. EXEMPLE DE PAIEMENT : RX 300 (Groupe C). Taux d'intérêt de 6,9 % – Durée : 36 mois – PDSF : 52 100 $ – Acompte ou échange équivalent : 9 660 $ – Mensualité de location : 599 $ – Dépôt de garantie : 500 $ – Limite de kilométrage : 24 000 km par an. Frais de 0,15 $ pour chaque kilomètre supplémentaire (0,10 $ par kilomètre si convenu au moment de la signature du contrat de location). Frais de transport et de préparation, assurance et toutes taxes applicables en sus. Voyez votre concessionnaire Lexus le plus près pour plus de détails. L'offre prend fin le 30 septembre 2002. Le modèle peut être montré avec un équipement en option.

LE DEVOIR

# ACTUALITÉS

*Manon Cornellier*

## Recyclage ou héritage ?

Lundi prochain, lorsque la gouverneure générale Adrienne Clarkson lira le discours du Trône, une vague odeur de réchauffé emplira imperceptiblement la Chambre haute. Ce sera pourtant le dernier discours du genre pour Jean Chrétien et celui que plusieurs médias décrivent depuis des semaines comme l'héritage qu'il souhaite laisser au pays.

Au bureau du premier ministre, on rejette ce qualificatif. *«On n'a jamais parlé d'héritage. Si on disait soudainement que le premier ministre devrait, au cours de sa dernière année, laisser un héritage, ce serait comme dire que ce qui a été fait pendant neuf ans — l'élimination du déficit, la loi sur la clarté, la prestation nationale pour enfants et le reste — n'en est pas un. Si on avait à juger l'homme sur un héritage, ce serait sur un héritage de 40 ans en politique»*, a noté la directrice des communications, Françoise Ducros.

Il serait d'ailleurs bien difficile de trouver de grandes nouveautés dans les fuites récentes. On dit que Jean Chrétien veut mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté infantile, l'amélioration de la situation des autochtones, la protection de l'environnement, un plus grand appui aux villes, la mise en place de nouvelles règles d'éthique, la réponse à donner au rapport Romanow sur la santé.

Si on pense lire un nouveau discours libéral, c'est qu'on a déjà oublié les priorités inscrites dans le programme électoral du parti depuis 1993 — les fameux livres rouges —, dans les discours du Trône qui ont suivi, y compris le dernier, et dans la plupart des budgets.

Un bref survol de ces documents se révèle fort éloquent. La santé et la question autochtone sont toujours au rendez-vous, comme presque tous les autres thèmes. *«Redresser l'économie par l'innovation, restaurer l'intégrité parlementaire»*, disait le livre rouge de 1993. Celui de 1997 invitait à *«faire preuve de responsabilité à l'égard de l'environnment»*, à *«redevenir maîtres de notre politique étrangère»*, à *«collaborer avec les gouvernements provinciaux à l'élaboration d'un projet national pour les enfants»*. En l'an 2000, on a promis de poursuivre les investissements dans les infrastructures, d'améliorer celles nécessaires pour les transports publics et d'aider à la création de logements abordables.

Évoquant les difficultés des autochtones, Adrienne Clarkson déclarait, lors de la lecture du discours du Trône du 30 janvier 2001, qu'*«en tant que pays, nous devons aborder carrément ce défi dans toute son ampleur et faire preuve de détermination dans notre engagement»*. L'écho, en somme, du premier livre rouge.

En fait, quand on y regarde de près, on est obligé de constater que sur tous les fronts cités, le gouvernement cherchera davantage à rattraper le temps perdu qu'à innover. Car temps perdu il y a eu. Et, dans certains cas, depuis 1993. L'environnement et l'éthique en sont les exemples les plus probants. Trop heureux d'attaquer les mœurs politiques des conservateurs, les libéraux promettaient dès lors la nomination d'un conseiller en éthique indépendant faisant rapport au Parlement. On l'attend encore. Un projet de loi doit être présenté cet automne, mais seulement pour rendre le conseiller inamovible sans l'accord du Parlement. Il fera toujours rapport au premier ministre mais présentera un bilan annuel aux élus.

Sur le front environnemental, même procrastination. Les libéraux sont arrivés au pouvoir un an après la tenue du sommet de Rio, où fut conclue la convention sur les changements climatiques. Convention, doit-on préciser, à laquelle le protocole de Kyoto ne fait que donner suite et que le Canada avait signée. Il a toutefois fallu attendre septembre 2002 pour entendre Jean Chrétien annoncer la ratification du fameux protocole. On peut se demander si, au lieu de s'en vanter, il ne devrait pas faire un mea-culpa pour tout le retard pris. Et on ne parle pas de la loi sur la protection des espèces en péril. Avec la prorogation de la session parlementaire, elle est morte au feuilleton pour une troisième fois.

La pauvreté des enfants est une préoccupation depuis 1993. Le gouvernement a agi en créant la Prestation nationale pour enfants et a débloqué des fonds pour les provinces en septembre 2000. Mais il répète depuis longtemps qu'il veut en faire plus. Adrienne Clarkson le répétera encore.

Même chose du côté des autochtones. Le budget du ministère des Affaires indiennes a été épargné lors de la lutte contre le déficit mais on attend encore une vraie réponse au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, publié en 1996. Deux pièces de résistance — le projet de loi sur le gouvernement des bandes et celui sur le règlement des revendications particulières — n'ont été présentées que le printemps dernier et sont mortes au feuilleton.

L'innovation et l'apprentissage sont des thèmes récurrents des livres rouges, des discours du Trône et des budgets. Il ne manquait qu'un livre blanc. Il est toujours en préparation. On pourra donc recycler la promesse. On parlera santé, comme toujours, surtout avec la publication prochaine du rapport de la commission Romanow.

Restent les villes. Le gouvernement investit dans les infrastructures depuis 1993. Il a des programmes pour les infrastructures environnementales urbaines et, depuis moins d'un an, un fonds pour les infrastructures stratégiques, y compris celles pour les transports en commun. La nouveauté viendrait davantage de la promesse d'un financement à très long terme, soit au delà d'un horizon de cinq ans, afin de permettre aux municipalités de mieux planifier le développement de leurs infrastructures. Mais encore là, il faudra attendre le début 2003 pour juger du sérieux du gouvernement. Le ministre des Finances, John Manley, a annoncé hier qu'il n'y aura pas de budget cet automne.

*mcornellier@ledevoir.com*

**Joan Gadsby a vécu 23 années de dépendance aux benzodiazépines**

## Les tranquillisants, une drogue légale aux effets ravageurs

**Les pires ravages attribués à la drogue ne passent pas l'action véreuse d'un dealer propriétaire d'un coin de rue, mais par celle d'un vénérable médecin lové dans son cabinet. Joan Gadsby dénonce l'épidémie de la pilule.**

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

C'était de loin la plus nerveuse et la plus expéditive des conférencières invitées au Forum mondial sur les drogues. Après 23 ans de dépendance aux benzodiazépines, Joan Gadsby n'a plus une minute à perdre dans sa bataille contre l'industrie pharmaceutique.

*«C'est dix fois le problème des drogues illégales,* a-t-elle dit hier. *Les benzodiazépines sont les drogues les plus prescrites.»* Et les dommages sont sérieux. Pris sur une longue période, les drogues de la famille des «benzos» (tranquillisants et pilules pour dormir) affectent l'humeur, la mémoire, les facultés psychomotrices. Elles causent une dépendance sévère: de 63 à 81 % de ses utilisateurs connaissent une rechute lorsqu'ils tentent de rompre avec leurs habitudes. Il n'est pas rare que la pilule miracle provoque des excès de rage — Mme Gadsby a déjà poursuivi son mari avec un fusil! —, voire des idées suicidaires.

La «maudite drogue» prend tous les visages au Forum mondial. Les benzodiazépines font l'objet d'un commerce restreint et encadré. Elles arrivent surtout entre les mains des personnes âgées et des femmes par les voies légales et socialement acceptées de la médecine scientifique, sous des marques de commerce comme Xanax, Rivotril, Valium, Ativan, Serax. On leur prête pourtant des effets aussi dévastateurs que ceux de l'héroïne ou de la cocaïne. À l'instar des drogues illégales, les usagers sont laissés à eux-mêmes lorsqu'ils veulent mettre fin à leur consommation. Les traitements se font rares. Le marché de la revente affiche de resplendissants profits.

Au Canada, un aîné sur dix fait un usage continu des benzodiazépines. Au Québec, 21 % des femmes et 13,5 % des hommes âgés de 66 ans et plus en consomment de façon prolongée (plus de trois mois), s'exposant du coup aux pires conséquences pour la santé. La dépendance aux benzodiazépines vient vite. Elle frappe de 40 à 80 % des utilisateurs dès la quatrième semaine, selon une étude d'Anick Minville, pharmacienne, et de Mohamed ben Amar, chargé de cours à l'Université de Montréal. *«On a surestimé leur efficacité et leur sécurité à long terme*, a dit hier Mme Minville. *On s'est rendu compte avec le temps que toutes les benzodiazépines avaient un potentiel de toxicité, d'abus et de dépendance.»*

ARCHIVES LE DEVOIR

**Les femmes, plus que les hommes, font usage des benzodiazépines pour de longues périodes.**

Malgré ce troublant constat, le Collège des médecins du Québec ne voit aucun inconvénient à ce que ses membres prescrivent des benzodiazépines pour des périodes de deux semaines, avec la possibilité de renouveler la prescription *«cinq fois, six fois»*. *«C'est un problème qu'on voit dans le quotidien. On voit des gens qui arrivent à la pharmacie avec des prescriptions de benzodiazépines»*, déplore Mme Minville. Certains rivalisent d'ingéniosité en consultant plusieurs médecins et en fréquentant plusieurs pharmacies afin de ne jamais manquer de petites pilules. D'autres n'ont pas à se casser la tête puisque des médecins ignorent tout simplement les dangers à long terme des benzodiazépines. Des discussions auraient eu lieu entre le CMQ et l'Ordre des pharmaciens afin de mettre en place un programme de formation continue. Mais le projet serait resté à l'état informel.

Survivante des benzodiazépines et auteure du livre *Addiction By Prescription*, Joan Gadsby affirme que l'industrie pharmaceutique et ses bénéficiaires de la communauté médicale n'ont nullement l'intention de rectifier le tir. *«C'est uniquement une question d'argent»*, dit-elle. Réglementées, encadrées, les benzodiazépines constituent sans doute la drogue la plus répandue à travers le monde, avec des ventes totales de 21 milliards de dollars en 1999. À peine un patient sur cinq serait mis au courant de leurs effets secondaires potentiels, avance Mme Gadsby, qui réclame la tenue d'une commission d'enquête. Dans l'immédiat, elle encourage les *«victimes»* de cette drogue à poursuivre les médecins, l'industrie pharmaceutique et les gouvernements. *«Nous avons besoin que des personnes défient le système de santé.»*

**Lutte contre le jeu pathologique et la toxicomanie**

## Le plan d'action gouvernemental ne prévoit pas de nouveau budget

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

En faire plus avec les mêmes ressources. Au Québec, la lutte contre la drogue passe par l'inventivité et non par l'augmentation du budget de 112 millions consacré à la toxicomanie et au jeu pathologique.

*«Il nous faut arrêter de voir l'amélioration des services uniquement en termes de dollars additionnels.* [...] *Si on peut réussir à faire plus de chemin, à augmenter notre impact en étant mieux ciblés et souvent en intervenant avant même que les problèmes se présentent, tout le monde va être gagnant»*, a lancé hier le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Roger Bertrand, lors du lancement de deux plans d'action sur la toxicomanie et le jeu pathologique. Dans les faits, M. Bertrand n'a annoncé aucun changement majeur.

Le plan national sur le jeu pathologique, axé sur la prévention des comportements à risque et la mise en commun du savoir, est déjà connu des experts en la matière. *«Ce plan consolide les premières actions mises en place l'an passé»*, a commenté Pierre-André Bernier, président du conseil d'administration de la Fédération québécoise des centres de réadaptation pour personnes alcooliques et autres toxicomanes (FQCRPAT). D'autres experts rencontrés dans les coulisses du Forum mondial sur les drogues, où M. Bertrand a lancé son plan d'action hier, ont confirmé qu'ils appliquaient déjà la plupart des recommandations contenues dans le rapport de 40 pages.

Ce plan propose entre autres:

- la création d'un site Internet d'information sur le jeu pathologique;
- la diffusion de trousses de prévention dans les entreprises, les écoles et les groupes pour personnes âgées;
- la réduction de l'accessibilité, de la visibilité et de la publicité des appareils de loterie vidéo. Un programme d'exclusion volontaire, calqué sur le modèle en vigueur dans les casinos, sera lancé sous peu;
- la formation de professionnels spécialisés dans le traitement et la réinsertion des joueurs compulsifs;
- le financement de la recherche sur les jeux de hasard afin de cerner et de corriger les problèmes.

Le jeu pathologique affecte 2,1 % de la population adulte au Québec, une situation similaire à celle qui prévaut dans les autres provinces. Québec y consacre 24 millions par an, *«un montant considérable»* qui dépasse de 40 % la moyenne canadienne. Le plan sur le jeu pathologique vise surtout à harmoniser les interventions existantes.

En matière de lutte contre la toxicomanie, M. Bertrand a simplement dévoilé un cadre de référence imprécis. Il s'agit d'une série de *«guides»* encore une fois axés sur la prévention, la promotion de saines habitudes de vie, la formation et l'échange d'expertise. Ces repères serviront de base au plan d'action qui sera terminé l'an prochain.

NORDIQUES

Ex-Nordiques (L'Avalanche) visitent les Canadiens au Colisée.
Québec est-elle encore un ville de sports ?

Vendredi 11h30 à Face à Face en direct
de la Cage aux sports de l'Ancienne-Lorette.

**Face à Face, en semaine dès 11h30.**

CHRC 80
UN MOT VAUT MILLE IMAGES.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

# AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.ledevoir.com/offres.html
www.ledevoir.com/avis.html

La suite des avis se trouve en page A 6

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL
NO. DE COUR: 505-05-006439-001 AVIS DE VENTE COUR DU SUPERIEURE ABBAS SHEIIKH Partie demanderesse VS CAROLE GUERTIN -ET- YVON RENAUD Partie défenderesse. Le 09 octobre 2002 à 11h00 heures de l'avant-midi, au domicile de la demanderesse au numéro 4713, Papineau #2 en la ville & district judiciaire de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la partie demanderesse saisis en cette cause, consistant en: - 1 VEHICULE AUTOMOBILE DE MARQUE SAAB, MODELE 900S, COULEUR VERT FONCE, IMMATRICULE 385 GVA **CONDITIONS: ARGENT COMPTANT** LEMOYNE, le 23 septembre 2002. LUC DARVEAU, huissier de Justice. **GRENIER POISSANT & ASS., HUISSIERS, TEL.: (450)466-2628**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
**Numéro**: 500-1401-135-029
**COUR SUPÉRIEURE**
**PRÉSENT**
SYLVIE LALANDE
Partie demanderesse
c.
OLIVER FRANK
Partie défenderesse
**ASSIGNATION**
**ORDRE** est donné à OLIVER FRANK de comparaître au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, le 21 novembre 2002, en salle 2.16, à 9:30 heures.
Une copie de la requête en changement de nom d'un enfant mineur a été remise au greffe à l'intention de OLIVER FRANK
Lieu: MONTREAL
Date: 2002 SEP. 20
Marie-France Lavoie
Greffier-adjoint

**Raymond Chabot inc.**

**LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ**
**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS**
Dans l'affaire de la faillite de :
**THÉODORE PERREAULT**

Avis est par les présentes donné que la faillite de *Théodore Perreault* résidant au 331, Route 158, St-Thomas (Qc) J0K 3L0, est survenue le 18 septembre 2002, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3 octobre 2002, à 9 h 30, au 746, boul. Manseau, Joliette (Qc).

*Fait à JOLIETTE, le 18 septembre 2002.*

**RAYMOND CHABOT INC.**
Syndic de l'actif de
THÉODORE PERREAULT
*Bryan MacEachern, CIRP*
*Responsable de l'actif*
746, boul. Manseau
Joliette (Québec) J6E 3E9
Tél. : (450) 756-8164
Téléc. : (450) 756-2931

**AVIS**
AVIS est par les présentes donné que la compagnie **2950-5773 QUÉBEC INC.** constituée en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* et ayant son siège social dans la ville d'Outremont, province de Québec, demandera à l'Inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission d'obtenir sa dissolution en vertu des dispositions de l'article 28 de la *Loi sur les compagnies*.
Ce 20 septembre 2002
FRASER MILNER CASGRAIN, s.r.l.
Procureurs de la compagnie

**AVIS** est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les compagnies* (Québec), **9080-6993 QUÉBEC INC.** s'adressera à l'Inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
Montréal, province de Québec, le 20 septembre 2002
Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

**AVIS** est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les compagnies* (Québec), **9081-1233 QUÉBEC INC.** s'adressera à l'Inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
Montréal, province de Québec, le 20 septembre 2002
Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

**AVIS** est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les compagnies* (Québec), **9079-4231 QUÉBEC INC.** s'adressera à l'Inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
Montréal, province de Québec, le 20 septembre 2002
Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

**AVIS** est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les compagnies* (Québec), **9079-4264 QUÉBEC INC.** s'adressera à l'Inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
Montréal, province de Québec, le 20 septembre 2002
Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

**AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**
AVIS est par la présente donné que **CRÉATIONS MODE ÉMOTION INC.**, un corps politique dûment incorporé selon la Loi ayant eu son bureau chef et principale place d'affaires au 3637, Crémazie E., bureau 701, Montréal (Qc), a déposé une cession le 12 septembre 2002 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le **10 octobre 2002 à 9 h 30**, au bureau du syndic, 1, Westmount Square, bureau 900, Montréal (Qc), (514) 932-4115.
*Donné à Montréal, le 17 septembre 2002*
**Appel & Cie Inc., Syndic**
**Robert Takash, cirp**
**Syndic désigné**

**AVIS** est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les compagnies* (Québec), **9079-4256 QUÉBEC INC.** s'adressera à l'Inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
Montréal, province de Québec, le 20 septembre 2002
Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

**AVIS** est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les compagnies* (Québec), **9079-4223 QUÉBEC INC.** s'adressera à l'Inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
Montréal, province de Québec, le 20 septembre 2002
Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

**AVIS** est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les compagnies* (Québec), **9079-4215 QUÉBEC INC.** s'adressera à l'Inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
Montréal, province de Québec, le 20 septembre 2002
Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

**AVIS** est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les compagnies* (Québec), **9079-4322 QUÉBEC INC.** s'adressera à l'Inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
Montréal, province de Québec, le 20 septembre 2002
Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

**AVIS** est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les compagnies* (Québec), **9079-4207 QUÉBEC INC.** s'adressera à l'Inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
Montréal, province de Québec, le 20 septembre 2002
Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

FONDATION MARIE-VINCENT
WWW.MARIE-VINCENT.ORG
1 888 561-2433

**AVIS**
À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Hydro Québec
**APPELS DE SOUMISSIONS**
Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise :
**www.hydroquebec.com/soumissionnez**
ou en composant un des numéros de téléphone suivants :
**Montréal et environs : (514) 745-5720**
**Extérieur : 1 800 363-0910**

## MOTS CROISÉS

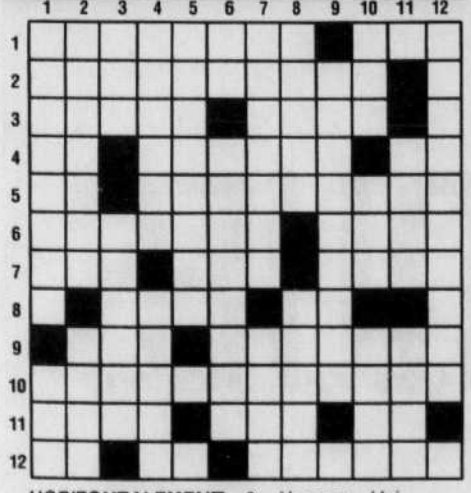

**HORIZONTALEMENT**
1 - Détester. - Verrue du cheval.
2 - Tache naturelle sur le pelage de certains animaux.
3 - Liliacée américaine. - Échassier.
4 - Germanium. - Corbeille-d'argent. - Démonstratif.
5 - De le. - Répliquera.
6 - Lieutenant-gouverneur du Québec 1990-1996. - Ville de Russie.
7 - Terme de tennis. - Fatigué. - Utilisai.
8 - Obtempéré. - Lawrencium.
9 - Journaliste espagnol 1897-1981. - Personne qui travaille à la production du sel.
10 - Avidité.
11 - Échelon. - Habitation. - Argon.
12 - Indique une liaison. - «Hors». - Endosser.

**VERTICALEMENT**
1 - Chacun des organes lymphoïdes de la gorge. - Gratitude.
2 - Vaseuse. - Uni.
3 - Missionnaire français 1813-1860. - Tige aérienne rampante.
4 - Tuer. - Gîte du sanglier.
5 - Remis en état.
6 - Dieu solaire. - Apparition de l'épi des céréales à l'extérieur de la gaine foliaire.
7 - Distendons. - Badiane.
8 - Pierre précieuse. - Jour.
9 - Réduction consentie à un client.
10 - Ville du Maroc. - Légumineuse. - État d'Asie.
11 - Conçut. - Irlande.
12 - Relative à une production agricole spécialisée.

**Solution d'hier**

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | C | H | A | I | N | E | ■ | P | I | E | T | A |
| 2 | R | U | Z | ■ | I | V | R | E | S | S | E | S |
| 3 | E | M | O | N | D | E | ■ | L | A | T | T | E |
| 4 | V | E | T | O | ■ | P | A | T | H | E | ■ | ■ |
| 5 | E | R | O | T | O | L | O | G | I | E | ■ | P |
| 6 | T | U | B | A | G | E | ■ | I | S | S | U | E |
| 7 | T | S | A | R | I | S | M | E | ■ | I | L | S |
| 8 | E | ■ | C | I | V | E | ■ | N | O | E | M | E |
| 9 | ■ | S | T | E | A | R | I | N | E | ■ | A | U |
| 10 | P | U | E | ■ | L | ■ | R | E | U | N | I | R |
| 11 | O | C | R | E | ■ | T | I | ■ | F | E | R | ■ |
| 12 | T | E | ■ | Y | E | U | S | E | ■ | F | E | U |

623

**AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES**
**HEURES DE TOMBÉE**
Les réservations doivent être faites **avant 16h00** pour publication deux (2) jours plus tard.
***Publications du lundi:***
Réservations avant **12 h 00 le vendredi**
***Publications du mardi:***
Réservations avant **16 h 00 le vendredi**
*Tél.:* **985-3344**
*Fax:* **985-3340**
Sur Internet :
www.ledevoir.com/avis.html
www.ledevoir.com/offres.html
Courriel :
avisdev@ledevoir.com

## AVIS DE RACHAT

Ville de Montréal

aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée
**" 6 % Sinking Fund Debentures for Metro Lines Construction, due November 1st 2006 "**
(ci-après appelées "Obligations+) de la

**CITY OF MONTREAL**
**PROVINCE OF QUEBEC, Canada**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera **POUR FINS D'AMORTISSEMENT** le 1er novembre 2002, conformément aux dispositions des Obligations, les Obligations suivantes (ou partie de ces Obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir :

**Numéros des Obligations entièrement immatriculées, rachetables le 1er novembre 2002, jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants :**

| | | | |
|---|---|---|---|
| RE11149 | 16 000 $ | RE11157 | 32 000 $ |
| RE11156 | 3 000 $ | RE11160 | 4 000 $ |

**Numéros des Obligations à coupons de 5 000 $ chacune, portant le préfixe EB, rachetables le 1er novembre 2002:**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 5003 | 6625 | 7019 | 7832 | 8677 |
| 5306 | 6649 | 7184 | 7834 | 8832 |
| 5488 | 6651 | 7205 | 7836 | 8997 |
| 5503 | 6653 | 7219 | 7838 | 9001 |
| 5536 | 6655 | 7274 | 7840 | 9002 |
| 5618 | 6657 | 7276 | 7842 | 9003 |
| 5677 | 6659 | 7278 | 7844 | 9005 |
| 5741 | 6661 | 7280 | 7846 | 9007 |
| 5768 | 6663 | 7282 | 7848 | 9009 |
| 5800 | 6665 | 7284 | 7850 | 9011 |
| 5855 | 6680 | 7302 | 7857 | 9013 |
| 5960 | 6712 | 7379 | 7948 | 9015 |
| 5991 | 6718 | 7619 | 8132 | 9017 |
| 6036 | 6747 | 7634 | 8173 | 9019 |
| 6054 | 6794 | 7643 | 8234 | 9021 |
| 6162 | 6806 | 7648 | 8236 | 9023 |
| 6209 | 6813 | 7653 | 8238 | 9025 |
| 6260 | 6845 | 7693 | 8240 | 9027 |
| 6289 | 6847 | 7785 | 8242 | 9029 |
| 6299 | 6849 | 7805 | 8244 | 9031 |
| 6333 | 6851 | 7816 | 8246 | 9033 |
| 6350 | 6853 | 7818 | 8248 | 9035 |
| 6361 | 6855 | 7820 | 8250 | 9037 |
| 6412 | 6857 | 7822 | 8261 | 9039 |
| 6490 | 6881 | 7824 | 8328 | 9056 |
| 6514 | 6939 | 7826 | 8453 | 9133 |
| 6557 | 6953 | 7828 | 8506 | 9177 |
| 6605 | 6980 | 7830 | 8661 | |

Les Obligations (ou partie de ces Obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de The Bank of New York, 101 Barclay Street, Floor 7E, Coupon Redemption Department, Borough of Manhattan, Ville et État de New York, Etats-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des Obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, dans le cas d'Obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 1er novembre 2002 attachés.

Les Obligations entièrement immatriculées et les Obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les Obligations entièrement immatriculées représentant leur partie non rachetée de toute Obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les Obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les Obligations remises, sauf avis contraire.

AVIS PUBLIC EST AUSSI PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'intérêt sur le montant en principal des Obligations (ou partie de ces Obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 1er novembre 2002.

**VILLE DE MONTRÉAL**
André Delisle
Directeur général adjoint aux Finances et trésorier
Service des finances

DATÉ À MONTRÉAL, ce 6e jour de septembre 2002
Avis de Rachat nº 409 - Compte nº 1108 - 750 000 $
Imprimé au Canada

## AVIS DE RACHAT

Ville de Montréal

aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée
**« Obligations 6,00 % à fonds d'amortissement, échéant le 1er novembre 2005 »**
(ci-après appelées "Obligations+) de la

**VILLE DE MONTRÉAL**
**PROVINCE DE QUÉBEC, Canada**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera **POUR FINS D'AMORTISSEMENT** le 1er novembre 2002, conformément aux dispositions des Obligations, les Obligations suivantes (ou partie de ces Obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir :

**Numéros des Obligations à coupons de 1 000 $ chacune, portant le préfixe A, rachetables le 1er novembre 2002 :**

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 450142 | 452657 | 454124 | 455206 | 457958 | 459821 | 460709 | 461158 | 461328 | 461494 |
| 450206 | 452681 | 454126 | 455207 | 457964 | 459826 | 460723 | 461166 | 461341 | 461498 |
| 450214 | 452696 | 454168 | 455219 | 457968 | 459828 | 460724 | 461170 | 461342 | 461499 |
| 450220 | 452697 | 454178 | 455226 | 457971 | 459832 | 460734 | 461171 | 461345 | 461509 |
| 450231 | 452938 | 454187 | 455510 | 457976 | 459885 | 460735 | 461173 | 461352 | 461516 |
| 450239 | 452945 | 454188 | 455513 | 457988 | 459897 | 460737 | 461183 | 461361 | 461521 |
| 450244 | 452949 | 454199 | 455523 | 457992 | 459905 | 460750 | 461195 | 461363 | 461522 |
| 450248 | 452991 | 454204 | 455557 | 457998 | 459906 | 460752 | 461204 | 461371 | 461530 |
| 450251 | 452997 | 454216 | 455568 | 458867 | 459982 | 460753 | 461210 | 461374 | 461532 |
| 450764 | 453002 | 454220 | 455573 | 458870 | 459992 | 460808 | 461219 | 461375 | 461543 |
| 450814 | 453005 | 454228 | 455576 | 458877 | 460003 | 460813 | 461220 | 461378 | 461546 |
| 450821 | 453012 | 454238 | 455579 | 458882 | 460030 | 460814 | 461225 | 461380 | 461549 |
| 450829 | 453027 | 454246 | 455617 | 458883 | 460037 | 460816 | 461230 | 461381 | 461554 |
| 450844 | 453029 | 454254 | 455618 | 458887 | 460043 | 460823 | 461232 | 461389 | 461558 |
| 450846 | 453205 | 454520 | 455655 | 458900 | 460054 | 460893 | 461236 | 461400 | 461566 |
| 450847 | 453218 | 454527 | 455963 | 458902 | 460059 | 461008 | 461243 | 461401 | 461570 |
| 450850 | 453220 | 454529 | 456045 | 459204 | 460065 | 461018 | 461245 | 461411 | 461572 |
| 450859 | 453673 | 454533 | 456312 | 459206 | 460072 | 461020 | 461248 | 461413 | 461581 |
| 451029 | 453691 | 454540 | 456315 | 459354 | 460218 | 461023 | 461255 | 461422 | 461582 |
| 451032 | 453703 | 454547 | 456323 | 459358 | 460222 | 461034 | 461258 | 461425 | 461587 |
| 451033 | 453704 | 454559 | 457246 | 459363 | 460266 | 461035 | 461262 | 461428 | 461592 |
| 451146 | 453708 | 454721 | 457389 | 459730 | 460470 | 461075 | 461267 | 461430 | 461595 |
| 451149 | 453712 | 454722 | 457870 | 459744 | 460498 | 461088 | 461268 | 461437 | 461599 |
| 451161 | 453725 | 454843 | 457873 | 459746 | 460506 | 461107 | 461272 | 461441 | 461606 |
| 451162 | 453729 | 454949 | 457881 | 459748 | 460512 | 461108 | 461273 | 461444 | 461609 |
| 451163 | 453738 | 454951 | 457886 | 459763 | 460519 | 461110 | 461284 | 461448 | 461616 |
| 451167 | 453741 | 454956 | 457891 | 459766 | 460544 | 461117 | 461291 | 461458 | 461619 |
| 451168 | 453742 | 454970 | 457908 | 459777 | 460555 | 461118 | 461296 | 461462 | 461622 |
| 451178 | 454080 | 455077 | 457909 | 459780 | 460562 | 461119 | 461298 | 461473 | 461627 |
| 451184 | 454088 | 455128 | 457919 | 459791 | 460637 | 461126 | 461306 | 461474 | 461633 |
| 451185 | 454100 | 455142 | 457924 | 459795 | 460643 | 461127 | 461314 | 461477 | |
| 451423 | 454112 | 455189 | 457939 | 459798 | 460700 | 461134 | 461315 | 461479 | |
| 451988 | 454118 | 455193 | 457943 | 459809 | 460703 | 461144 | 461322 | 461485 | |
| 452166 | 454120 | 455201 | 457951 | 459813 | 460705 | 461145 | 461323 | 461486 | |

**Numéros des Obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RA, rachetables le 1er novembre 2002 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants :**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 000244 | 1 000 $ | 000327 | 4 000 $ | 000336 | 3 000 $ |
| 000247 | 1 000 $ | 000328 | 2 000 $ | 000337 | 5 000 $ |
| 000278 | 2 000 $ | 000329 | 10 000 $ | 000340 | 3 000 $ |
| 000301 | 3 000 $ | 000330 | 3 000 $ | 000341 | 1 000 $ |
| 000302 | 5 000 $ | 000331 | 5 000 $ | 000342 | 7 000 $ |
| 000306 | 1 000 $ | 000332 | 5 000 $ | 000343 | 10 000 $ |
| 000324 | 1 000 $ | 000333 | 5 000 $ | 000344 | 16 000 $ |
| 000325 | 1 000 $ | 000334 | 5 000 $ | 000345 | 182 000 $ |
| 000326 | 5 000 $ | 000335 | 3 000 $ | | |

Les Obligations (ou partie de ces Obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Royale du Canada ou de la Banque Nationale du Canada, situé dans l'une quelconque des villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint John, N.-B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des Obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1er novembre 2002 attachés.

Les Obligations entièrement immatriculées et les Obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les Obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute Obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les Obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les Obligations remises, sauf avis contraire.

AVIS PUBLIC EST AUSSI PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'intérêt sur le montant en principal des Obligations (ou partie de ces Obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 1er novembre 2002.

**VILLE DE MONTRÉAL**
André Delisle
Directeur général adjoint aux Finances et trésorier
Service des finances

DATÉ À MONTRÉAL, ce 6e jour de septembre 2002
Avis de Rachat nº 407 - Compte nº 676 - 625 000 $
Imprimé au Canada

**Des actions concrètes**
*Votre don change le monde!*
Oxfam Québec
2330, rue Notre-Dame Ouest, bureau 200
Montréal (QC) H3J 2Y2
514.937.1614 • 1.877.937.1614 (sans frais)
www.oxfam.qc.ca

Fonction publique

# Charest prend ses distances avec Dumont

JOCELYNE RICHER
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les fonctionnaires du Québec n'ont pas à craindre de perdre leur sécurité d'emploi si le Parti libéral forme le prochain gouvernement. Telle est l'assurance fournie hier par le chef du PLQ, Jean Charest, qui a profité d'une activité partisane pour se dissocier avec vigueur de son rival de l'Action démocratique, Mario Dumont.

La semaine dernière et encore une fois à Toronto en début de semaine, M. Dumont a dit qu'il n'hésiterait pas à remettre en question la sécurité d'emploi des employés de l'État s'il prenait le pouvoir, déclenchant aussitôt la colère des syndicats, qui ont interprété son engagement comme une *«déclaration de guerre»*.

Jean Charest a donc attrapé la balle au bond hier et déclaré que les fonctionnaires ont été *«dévalorisés gratuitement»* par le chef de l'ADQ. M. Charest n'a d'ailleurs pas tari d'éloges envers les fonctionnaires, promus au rang de *«partenaires»* d'un éventuel gouvernement libéral.

Mais malgré l'insistance des journalistes, M. Charest s'est montré moins loquace en point de presse lorsqu'on lui a demandé de commenter le fait que le président de Canam Manac, Marcel Dutil — par le passé connu comme étant proche des libéraux —, a annoncé lundi qu'il dirigera la campagne de financement de l'ADQ. *«Je veux rester centré sur les enjeux de fond»*, s'est contenté de dire M. Charest, peu enclin à commenter des *«décisions personnelles»*. Récemment, d'autres libéraux, dont les anciens ministres Claude Castonguay et Yvon Picotte, ont eux aussi montré de l'intérêt pour l'ADQ.

Dans son allocution, M. Charest a insisté pour dire que les fonctionnaires n'ont pas à jouer les *«victimes»* et les *«souffre-douleur»* de M. Dumont, qui ne cherche selon lui qu'à *«se faire du capital politique sur leur dos»*, a-t-il dit devant quelque 150 militants de la région de Québec, ville majoritairement peuplée de fonctionnaires. *«Le Québec a besoin de vous»*, a dit le chef libéral, soucieux de se démarquer de son rival adéquiste qui, lui, ne nous sert que des *«préjugés»* et des *«slogans»*.

*«Il faut traiter la fonction publique avec respect»*, a ajouté le chef libéral, qui se dit prêt à se battre *«bec et ongles»* pour assurer l'indépendance de la fonction publique. *«Les pays qui réussissent ont des institutions stables»*, a-t-il fait remarquer, la sécurité d'emploi à vie des employés de l'État apparaissant à ses yeux comme un gage de stabilité des démocraties.

Impatient de *«valoriser les employés de l'État»* s'il dirige le prochain gouvernement, M. Charest, qui a rappelé les grands thèmes de son plan d'action rendu public le 12 septembre, s'engage parallèlement à réduire la taille de l'État et à revoir le rôle de tous les ministères, dont le budget sera aussi frappé par un gel de cinq ans, sauf pour la santé et l'éducation.

Mario Dumont a montré son vrai visage, selon Bernard Landry

# À la droite de Harris

## *Que le chef adéquiste plaise aux financiers sourit au chef péquiste*

**Au lendemain du discours de Mario Dumont devant les membres du Canadian Club à Toronto, le premier ministre Bernard Landry n'a pas raté l'occasion hier de livrer sa propre interprétation de l'opération charme du chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ). Mario Dumont a montré son vrai visage et ses propos devraient faire réfléchir les Québécois, croit le premier ministre.**

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

L'appui qu'accordent ouvertement les gens d'affaires québécois à Mario Dumont mine davantage la crédibilité du Parti libéral que celle du Parti québécois, affirme Bernard Landry. Que des *«libéraux notoires»* s'intéressent maintenant à l'ADQ n'a rien d'une catastrophe pour le premier ministre, invité hier à commenter le discours du chef de l'ADQ prononcé devant le Canadian Club à Toronto.

Les propos de Mario Dumont ont semblé plaire aux convives torontois venus l'entendre lundi, mais le chef de l'ADQ n'a pas charmé l'ensemble des Canadiens anglais car l'auditoire n'était pas représentatif de la population et comptait bien peu de progressistes, estime Bernard Landry.

Mais ce qui réjouit davantage le premier ministre, c'est que le chef de l'ADQ a affiché ses vraies couleurs, selon lui, incitant ainsi les Québécois à réfléchir sur les positions défendues par le jeune leader. *«Ses propos m'ont vivement intéressé parce qu'ils situent bien les choses. La presse anglophone de Toronto le décrit plus à droite que Mike Harris et Ralph Klein; il faut que la population du Québec soit au courant de ces choses»*, a-t-il expliqué hier à l'occasion d'une conférence de presse à l'Université de Montréal.

Le fait que Mario Dumont obtienne l'appui de Marcel Dutil, président de Caman Manac, n'émeut pas le premier ministre. *«Je dis seulement: un libéral de moins!»* L'intérêt manifesté par les gens d'affaires québécois pourrait davantage nuire au Parti libéral selon lui: *«Tous ces gens-là étaient des libéraux notoires auparavant. Ce n'est pas une catastrophe pour nous de voir ces gens se diviser entre les libéraux et l'Action démocratique.»*

Le premier ministre a profité de l'occasion pour condamner l'une après l'autre les positions privilégiées par Mario Dumont en disant espérer que les Québécois y trouvent matière à réflexion: *«Il s'est prononcé carrément en faveur d'une médecine à deux vitesses alors que moi, je considère qu'une des gloires de notre société, c'est d'être égaux devant la maladie.»*

Puis ce fut au tour de l'uniformisation du taux d'imposition telle que suggérée par le chef de l'ADQ d'être réduite en pièces par le premier ministre. *«J'ai toujours pensé aussi que Pierre Péladeau et Paul Desmarais devaient payer un taux d'impôt plus élevé que les travailleurs de la sidérurgie à Contrecœur. Je le pense encore»*, a-t-il indiqué.

Finalement, il a dénoncé les prétentions de Mario Dumont sur la question nationale: *«Il a ignoré totalement 50 ans d'histoire récente du Québec. Son discours aurait été réprouvé aussi bien par Robert Bourassa que par René Lévesque. [...] Il a dit: "Il faut tourner la page." Il a oublié une chose: la page est toujours blanche. La question nationale n'a pas été réglée.»*

La presse au Canada anglais

# L'ADQ soulève enthousiasme et méfiance

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La visite à Toronto du chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, n'est pas passée inaperçue dans le Canada anglais. Les grands quotidiens de langue anglaise y consacraient une large couverture dans leur édition d'hier.

Le *National Post* et le *Toronto Star* y vont même d'un éditorial. Mais si le premier apprécie la franchise du politicien qui recueille le plus large appui actuellement au Québec, l'autre s'en méfie.

D'entrée de jeu, le *Post* place Mario Dumont et son parti dans la mouvance conservatrice, une troisième voie, pour le Québec, qui pourrait s'apparenter à la révolution du bon sens de Mike Harris. Le discours adéquiste est un vent de fraîcheur, estime-t-on, après des décennies de débats dominés par la question nationale avec les deux seuls protagonistes que sont péquistes et libéraux.

Le *Post* salue le courage de Mario Dumont de maintenir le cap sur des positions qui soulèvent de fortes critiques, comme la médecine à deux vitesses et le taux unique d'imposition. Depuis quand a-t-on entendu un politicien canadien parler ainsi?, interroge le *Post*. *«Nous espérons que M. Dumont poursuive sur cet élan politique et devienne le prochain premier ministre du Québec»*, conclut le *Post*, qui souhaite voir les politiciens du reste du Canada suivre les traces du chef adéquiste.

Dans le *Toronto Star*, on se montre nettement moins enthousiaste. Le *Star* ramène ses lecteurs au référendum de 1995, alors que Mario Dumont faisait campagne aux côtés de Jacques Parizeau et de Lucien Bouchard pour le OUI. Si les fédéralistes ont gagné, ce n'est que par une mince majorité de 1 %, à la suite de quoi M. Dumont a déclaré que *«le Canada existe seulement sur papier»*, rappelle l'éditorialiste. Même si Mario Dumont est allé polir son image nationale à Toronto en parlant d'économie, il ne faut pas avoir la mémoire trop courte, soutient le *Star*. *«Si la séparation redevient populaire au Québec, il est difficile d'imaginer M. Dumont monter aux barricades pour défendre son partenaire d'affaires»*, tranche le quotidien.

Le *Toronto Star* a également publié un extrait partiel du discours de M. Dumont, question de permettre à ses lecteurs de se faire une idée de la vision de l'ADQ.

Si le *Globe and Mail* ne s'est pas prononcé dans sa page éditoriale hier, il offre les points de vue de deux de ses chroniqueuses, dont celui de Margaret Wente. La veille, cette dernière était assise à la même table d'honneur que Mario Dumont au Canadian Club, tous deux entourés notamment des hommes d'affaires québécois Marcel Dutil et Léon Courville, qui l'appuient ouvertement.

Quant à Jan Wong, elle s'est surtout attardée au style et à l'image de Mario Dumont. La chroniqueuse du *Globe* donne une description du jeune politicien de 32 ans: six pieds, cheveux noirs avec quelques mèches argentées sur la nuque, ongles impeccables! Elle note également que M. Dumont portait un costume à la mode de flanelle gris charbon dont le veston était plus long de quelques pouces que la norme. Selon Mme Wong, M. Dumont évoque au Québec la vision nostalgique du passé rural de la province parce qu'il vit sur une ferme avec son épouse Marie-Claude Barrette, ses deux jeunes enfants et bientôt un bébé. Et finalement, explique la chroniqueuse, le surnom du chef adéquiste est passé de p'tit Mario à Super Mario depuis que son parti a remporté quatre élections partielles, au printemps dernier.

Par ailleurs, une photo représentant Mario Dumont auréolé de la feuille d'érable du drapeau canadien a fait la une du *National Post* et, au Québec, du *Devoir* et du *Soleil*. Dans les coulisses du Parti québécois, on ne cachait pas hier une certaine satisfaction de voir Mario Dumont être associé au fédéralisme.

Un message important pour les résidents permanents

# La carte de résident permanent du Canada

## Ce que vous devriez savoir

**Une nouvelle carte de résident permanent :** L'une des caractéristiques de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* du Canada consiste en une carte, plus sécuritaire et plus durable, servant de preuve du statut de résidence aux résidents permanents (les immigrants reçus) qui vivent au Canada. Cette carte à l'épreuve de la falsification remplace le document papier IMM 1000 à des fins de voyage.

**Qui aura besoin d'une carte de résident permanent :** Les « résidents permanents » sont des personnes qui ont fait une demande pour vivre au Canada et qui ont été acceptées. Si vous projetez de voyager à l'extérieur du Canada, vous aurez besoin d'une carte de résident permanent pour revenir au Canada à compter du 31 décembre 2003. Les citoyens canadiens ne peuvent demander une carte de résident permanent.

**Obtenir la citoyenneté canadienne :** Les résidents permanents admissibles à la citoyenneté canadienne sont encouragés à faire une demande de citoyenneté.

**Quand demander votre carte de résident permanent :** Les formulaires de demande sont maintenant disponibles. Votre demande sera traitée en fonction de l'année où vous êtes devenu un résident permanent du Canada. Consultez le tableau ci-après pour déterminer le mois au cours duquel vous devrez faire votre demande. Par exemple, si vous êtes devenu un résident permanent en 1998, vous devez présenter votre demande en mai 2003. Il n'est pas nécessaire de présenter votre demande avant la date prévue.

| Année d'obtention du droit d'établissement | Quand soumettre votre demande |
|---|---|
| 2002 | Du 15 octobre au 30 novembre 2002 |
| 2001 | De décembre 2002 à février 2003 |
| 2000 | Mars et avril 2003 |
| De 1996 à 1999 | Mai 2003 |
| De 1992 à 1995 | Juin 2003 |
| De 1988 à 1991 | Juillet 2003 |
| De 1980 à 1987 | Août 2003 |
| De 1973 à 1979 | Septembre 2003 |
| Avant 1973 | EN TOUT TEMPS après octobre 2002 |

**Information et trousses de demande :**
● 1 800 255-4541
Téléscripteur/ATME : 1 888 576-8502
● www.cic.gc.ca

Canada

Éthique

# L'opposition s'associe pour réclamer un conseiller indépendant

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les quatre partis d'opposition ont indiqué au premier ministre Jean Chrétien hier que s'il veut compter sur leur appui pour nommer le futur conseiller à l'éthique, ce dernier devra être indépendant et redevable au Parlement.

Prenant les devants avant que le premier ministre ne choisisse le successeur d'Howard Wilson, les chefs des partis d'opposition ont signé une courte lettre invitant M. Chrétien à modifier le poste en profondeur. L'actuel conseiller, M. Wilson, a annoncé la semaine dernière qu'il ne veut pas d'un autre mandat. Il doit être remplacé cet automne.

*«Les chefs des quatre partis d'opposition vous demandent formellement par cette lettre de respecter votre engagement électoral de 1993 et de faire en sorte que le prochain conseiller à l'éthique ne soit redevable qu'au Parlement»*, écrivent Stephen Harper, de l'Alliance canadienne, Gilles Duceppe, du Bloc québécois, Alexa McDonough, du NPD, et Joe Clark, du Parti conservateur.

Les quatre signataires préviennent M. Chrétien qu'ils refuseront d'appuyer tout candidat si cette condition n'est pas respectée. *«Le fait que le conseiller à l'éthique actuel soit choisi par vous et ne soit redevable qu'à vous enlève toute crédibilité à la fonction»*, peut-on lire dans la missive.

Au printemps dernier, ébranlé par les allégations de corruption, le premier ministre dévoilait les nouvelles règles encadrant les ministres. En vertu de ces nouvelles règles, le prochain conseiller en éthique sera nommé pour une période de cinq ans après approbation des chefs des partis d'opposition. L'appui de ces derniers n'est cependant pas obligatoire: le premier ministre a en effet le dernier mot et peut imposer son candidat.

*«S'il arrivait à nommer quelqu'un sans l'accord des autres partis, il serait vraiment en état de faiblesse»*, a souligné M. Duceppe, instigateur de la lettre et du front commun de l'opposition.

Ce n'est pas la première fois que l'opposition s'attaque au rôle du conseiller à l'éthique, M. Wilson, qui a défendu le premier ministre dans plusieurs controverses.

# Manley ne déposera pas son premier budget cet automne

## *Les ministres devront se serrer la ceinture pour financer les nouvelles priorités du premier ministre*

**John Manley a pris le relais de Paul Martin aux Finances quand ce dernier a été congédié par Jean Chrétien. Martin avait déposé son dernier budget en décembre 2001; Manley, lui, patientera au delà de l'automne, probablement jusqu'en février, pour se livrer à cet exercice.**

ISABELLE DUCAS
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Il n'y aura pas de budget fédéral avant plusieurs mois, a annoncé hier le ministre des Finances, John Manley, qui promet toutefois un énoncé économique pour octobre.

*«Je ne prévois pas de budget cet automne. Il y aura seulement la présentation normale, au mois d'octobre, de tous les détails financiers»*, a indiqué M. Manley à sa sortie d'une réunion du conseil des ministres.

Le dernier budget fédéral, présenté par l'ex-ministre des Finances, Paul Martin, remonte à décembre dernier. Le moment du prochain budget dépendra de l'évolution de l'économie canadienne, a expliqué M. Manley, mais les observateurs s'attendent à ce que le premier budget du ministre soit déposé en février, ce qui serait un retour à la tradition.

L'exercice budgétaire sera déterminé par les priorités du gouvernement, qui seront énoncées dans le discours du Trône, lundi prochain. On s'attend à ce que soient annoncées des initiatives visant à réduire la pauvreté infantile, ratifier l'accord de Kyoto, améliorer les conditions de vie des autochtones, augmenter le financement des services de santé, selon les recommandations de la commission Romanow, investir dans les infrastructures urbaines et accorder une aide humanitaire à l'Afrique.

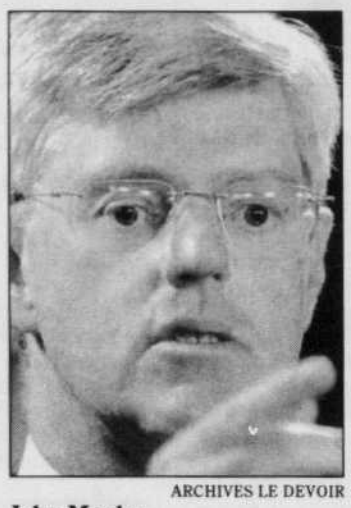

ARCHIVES LE DEVOIR

**John Manley**

M. Manley, qui est également vice-premier ministre, a prévenu que tous les ministères devront tenter de réduire leurs dépenses afin que le gouvernement soit en mesure d'équilibrer son budget en faisant face aux *«pressions constantes»* des nouvelles priorités à financer.

Il ne prévoit pas une révision complète de tous les programmes gouvernementaux, mais *«il sera nécessaire pour tous les ministères d'examiner leurs dépenses. S'ils veulent une augmentation de leur financement, ils doivent d'abord s'assurer que les fonds dont ils disposent sont bien dépensés»*, a déclaré le ministre.

Le premier ministre Jean Chrétien a affirmé hier que même si les nouvelles initiatives de son gouvernement coûteront cher, il n'est pas question de renouer avec le déficit. *«Nous sommes de bons administrateurs»*, a-t-il lancé.

Le ministre Manley a déjà prévenu qu'il gardera les cordons de la bourse fédérale bien serrés puisque le ralentissement économique de l'an dernier, les nouvelles dépenses et les baisses d'impôts ont fait chuter les revenus d'Ottawa.

Coccoli
chez BOUTIQUE
Enfants Destongchamps
1007, rue Laurier Ouest, Outremont
Tél.: 274-2442

Olivieri
librairie • bistro
UN BISTRO
DES DIZAINES D'ÉVÉNEMENTS
DES MILLIERS DE LIVRES
5219, Côte-des-Neiges
Métro Côte-des-Neiges
Tél. : 514•739.3639
Fax : 514•739.3630
service@librairieolivieri.com

Rabais exceptionnels offerts du 20 au 30 septembre 2002
Solde de la rentrée
plantes
chinoiseries
cache-pots
vases
terra cotta
auges
chandeliers
-30% à -70%
sur une foule d'articles
ALPHA Plantes et poteries
Depuis 1970
230, rue Peel, Montréal
(2 rues au sud de Notre-Dame)
514.935.1812
Ouvert 7 jours/semaine
Livraison • Consultation
Stationnement gratuit
-10% sur tous les produits en stock, même les nouveautés!


Protocole de Kyoto

# Ottawa répliquera à l'Alberta

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral ne laissera pas l'Alberta torpiller le protocole de Kyoto sans broncher. Ottawa lancera une petite campagne de publicité pour répondre à celle du premier ministre Ralph Klein, qui évoque les scénarios catastrophe les plus extrêmes.

*«Oui, le gouvernement va répondre avec quelques avertissements dans les journaux,* a indiqué hier le ministre de l'Environnement, David Anderson. *C'est seulement pour indiquer que les coûts* [évoqués par l'Alberta] *sont exagérés, que le débat doit être sérieux, mais il n'est pas question d'avoir une grande campagne de publicité, pas du tout.»*

Au cabinet du ministre Anderson, on a indiqué hier que les publicités pourraient être lancées aussi tôt que d'ici la fin de la semaine.

Le gouvernement albertain a lancé il y a une semaine une vaste campagne publicitaire expliquant aux gens pourquoi le protocole de Kyoto sur le réchauffement de la planète doit être mis de côté et remplacé par une solution *made in* Canada. Les publicités à la télévision, à la radio et dans les journaux, de même qu'un dépliant de quatre pages, sont pour l'instant limitées à l'Alberta, mais on envisage de les étendre à l'ensemble du pays. Un budget de 1,5 million de dollars a été réservé pour la campagne.

Le dépliant albertain mentionne qu'advenant l'application du protocole de Kyoto, le prix de l'électricité augmentera de 10 à 100 %, celui du gaz naturel, de 60 %, et celui de l'essence, de 50 %, atteignant 1,10 $ le litre. Le protocole pourrait faire perdre 450 000 emplois au Canada, poursuit le document, et coûterait entre 23 et 40 milliards de dollars. *«Les revenus du gouvernement seraient dramatiquement réduits avec, pour conséquence, un effet négatif sur les programmes et les services offerts»*, écrit-on.

Or les chiffres avancés par l'Alberta proviennent d'une étude menée par Mark Jaccard, directeur du Groupe de recherche sur l'énergie et les matériaux de l'université Simon Fraser, à Vancouver. Le professeur Jaccard a lui-même indiqué à un quotidien canadien-anglais dimanche qu'il était cité hors contexte. Les chiffres qu'il avait mis en avant seraient vrais justement si le gouvernement augmentait délibérément le prix des sources d'énergie afin de réduire la demande et si Ottawa décidait de remplir ses obligations en procédant à toutes ses réductions d'émissions en sol canadien, ce qui ne sera pas le cas. (Ottawa a indiqué que le Canada financerait des projets de haute efficacité énergétique à l'étranger et achèterait des crédits — ou droits de polluer — sur le marché international.)

*«Tout d'abord, on n'a pas besoin de tout faire sur le plan intérieur, ce qui diminuerait le coût. Ensuite, on n'a pas besoin de le faire seulement par la manipulation des prix. Pour que mes chiffres soient en contexte, ces deux éléments devraient être cités»*, a déclaré M. Jaccard au *Ottawa Citizen* à propos des publicités albertaines. M. Jaccard n'a pas rappelé *Le Devoir* hier.

# AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Ville de Montréal

**AVIS DE RACHAT**

aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis
de l'émission désignée
**" 5 % Sinking Fund Debentures for Metro Lines Construction, due November 1st 2004 "**
(ci-après appelées "Obligations") de la

**CITY OF MONTREAL**
**PROVINCE OF QUEBEC, Canada**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera **POUR FINS D'AMORTISSEMENT** le 1er novembre 2002, conformément aux dispositions des Obligations, les Obligations suivantes (ou partie de ces Obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir :

**Numéros des Obligations entièrement immatriculées, rachetables le 1er novembre 2002, jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants :**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| RG770 | 2 000 $ | RG98446 | 1 000 $ | RG99875 | 420 000 $ |
| RG774 | 2 000 $ | RG9910 | 50 000 $ | RG99877 | 5 000 $ |
| RG955 | 645 000 $ | RG99687 | 6 000 $ | RG99884 | 3 000 $ |
| RG956 | 90 000 $ | RG99757 | 8 000 $ | RE965 | 7 000 $ |
| RG957 | 213 000 $ | RG99758 | 5 000 $ | RG99947 | 4 000 $ |
| RE961 | 1 000 $ | RG99759 | 8 000 $ | RE964 | 2 000 $ |
| RE962 | 5 000 $ | RG99760 | 6 000 $ | | |
| RG97914 | 2 000 $ | RG99807 | 10 000 $ | | |

**Numéros des Obligations à coupons de 1 000 $ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er novembre 2002:**

375129 375148 375152 375235 375239

Les Obligations (ou partie de ces Obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de The Bank of New York, 101 Barclay Street, Floor 7E, Coupon Redemption Department, Borough of Manhattan, Ville et État de New York, Etats-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des Obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, dans le cas d'Obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 1er novembre 2002 attachés.

Les Obligations entièrement immatriculées et les Obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les Obligations entièrement immatriculées représentant leur partie non rachetée de toute Obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les Obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les Obligations remises, sauf avis contraire.

AVIS PUBLIC EST AUSSI PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'intérêt sur le montant en principal des Obligations (ou partie de ces Obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 1er novembre 2002.

**VILLE DE MONTRÉAL**
André Delisle
Directeur général adjoint aux Finances et trésorier
Service des finances

DATÉ À MONTRÉAL, ce 6e jour de septembre 2002

Avis de Rachat nº 408 - Compte nº 1096 - 1 500 000 $

Imprimé au Canada

EN BREF

## Briser le cliché face aux musulmanes

(Le Devoir) — L'idée reçue veut que la montée de l'islamisme politique dans le monde arabe explique l'asservissement croissant des femmes musulmanes. Cette interprétation religieuse fait l'économie des impacts de l'économie politique mondiale, affirme Roksana Bahramitash, une étudiante de l'université Concordia, qui se propose de *«contester le stéréotype»* grâce à la bourse Aileen D. Ross que vient de lui octroyer le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), un organisme fédéral. Mme Bahramitash, une étudiante au niveau postdoctoral à l'Institut Simone de Beauvoir de Concordia, est une chef de famille de quatre enfants qui a fui un époux abusif en Iran il y a 11 ans. Elle utilisera sa bourse de 10 000 $ pour étudier la situation économique des femmes, particulièrement dans le domaine de l'emploi, et concentrera ses travaux sur l'Égypte, l'Iran et la Turquie. Avant de demander asile au Canada en 1991, elle fut notamment conseillère au ministère iranien des Affaires sociales, s'est occupée de dossiers relatifs au travail des enfants et a donné des cours dans le cadre d'un programme national d'alphabétisation des femmes. Des compétentes tout à fait dans les cordes de la bourse Aileen D. Ross dans la mesure où elle cible l'étude des problèmes de pauvreté. Dans le même ordre d'idée, l'organisation Droits et Démocratie a annoncé cette semaine que deux de ses membres sont à Kaboul en vue d'établir un bureau pour gérer le Fonds pour les droits des femmes en Afghanistan, un projet de 500 000 $ d'une durée d'un an subventionné par l'ACDI et qu'a appuyé Mme Sima Samar, commissaire aux droits de l'homme en Afghanistan.

## Un vaccin contre le virus du Nil

(AP) — Un vaccin contre le virus du Nil occidental pourrait être offert aux plus vulnérables — comme les personnes âgées — d'ici trois ans, et un test permettant de vérifier que les banques de sang sont libres de contamination par le virus pourrait être disponible l'été prochain. C'est ce qu'ont affirmé des scientifiques devant le Congrès américain hier. Le virus, qui se transmet aux humains principalement par les piqûres de moustiques, a déjà infecté 2000 personnes dans 32 Etats et en a tué 98. Au Canada, deux décès sont officiellement attribués au virus, l'un au Québec, l'autre en Ontario, et un troisième décès fait l'objet de vérifications.

LE DEVOIR

# LE MONDE

Guerre contre l'Irak

## La facture sera salée, prédisent les démocrates

PHILIPPE DEBEUSSCHER
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — La facture d'une éventuelle guerre contre l'Irak s'annonce très lourde pour les contribuables américains, soit de 100 à 200 milliards de dollars, ont averti les parlementaires démocrates dans une étude publiée cette semaine.

Ce rapport d'une quarantaine de pages, réalisé par les services démocrates de la commission budgétaire de la Chambre des représentants, repose sur le postulat optimiste qu'une offensive se déroulerait dans les mêmes conditions que la guerre du Golfe en 1991.

À l'époque, les forces américaines avaient pu s'appuyer sur des bases militaires dans la plupart des pays du Golfe et en Turquie. Elles avaient rapidement écrasé des troupes irakiennes ineptes dans le désert, n'enregistrant que des pertes minimes, et le régime de Saddam Hussein s'était abstenu de recourir à des armes de destruction massive.

Le coût des opérations militaires à elles seules s'élèverait, à condition de ne pas dépasser deux mois, à 39,4 milliards de dollars avec un corps expéditionnaire américain de 125 000 hommes et à 59,8 milliards de dollars avec une force de 250 000 hommes, selon l'étude parlementaire.

Mais compte tenu de l'actuel déficit budgétaire américain et de la nécessité d'emprunter ces sommes, le financement réel des opérations atteindra en fait de 61,3 milliards à 93 milliards de dollars, selon l'un ou l'autre scénario, affirment les auteurs du rapport.

En outre, relèvent-ils, il est peu probable que les dirigeants irakiens fassent les mêmes erreurs qu'en 1991 et affrontent les forces américaines sans protection en plein désert. Un conflit se déroulant dans les zones urbaines nécessiterait un recours à des armes «intelligentes» de haute précision beaucoup plus coûteuses que celles employées pendant la guerre du Golfe.

Récemment, le principal conseiller économique du président Bush, Lawrence Lindsey, avait lui aussi estimé qu'une guerre contre l'Irak pourrait coûter jusqu'à 200 milliards de dollars, un chiffre que les responsables budgétaires de la Maison-Blanche avaient immédiatement contesté en l'estimant *«très très élevé»*.

*«Ces paramètres pourraient empirer, ce qui entraînerait des coûts sensiblement plus élevés»*, note le principal responsable démocrate de la commission, le représentant de la Caroline du Sud, John Spratt. Et selon lui, l'impact d'une guerre sur le budget américain risque d'être plus sévère si Washington manque d'alliés pour en partager le fardeau financier.

### Maintien de la paix

Les auteurs notent également que la facture totale d'une guerre en Irak dépassera en fait largement le simple coût des opérations militaires.

Même après le changement de régime, les États-Unis auront probablement à maintenir des troupes en Irak ou une force de paix pour une période assez longue, estiment-ils. Il faudra aussi compter avec l'assistance humanitaire aux réfugiés, l'aide à la reconstruction (de 9 à 18 milliards de dollars) et de l'aide supplémentaire aux pays de la région acceptant de coopérer avec Washington.

Lorsque toutes les dépenses sont additionnées, un coût total de 100 à 200 milliards de dollars, avancé récemment par M. Lindsey, *«apparaît être une bonne fourchette»*, estime l'étude.

11 septembre

## Le Sénat vote pour une commission indépendante

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le Sénat américain a voté à l'unanimité hier la mise en place d'une commission indépendante sur les circonstances dans lesquelles se sont déroulées les attaques du 11 septembre 2001 aux États-Unis.

Le vote par 90 voix contre huit est survenu à la suite de la présentation d'une enquête conjointe de la Maison-Blanche et du Sénat concluant à une série d'anomalies dans le domaine du renseignement avant les attaques contre les tours jumelles de New York et le Pentagone, près de Washington.

*«Nous n'en savons pas suffisamment un an après sur les événements du 11 septembre»*, a indiqué juste après le vote le sénateur démocrate Joe Lieberman, président du Comité des affaires gouvernementales.

Par ailleurs, un enquêteuse a déclaré hier devant une commission parlementaire que, deux semaines avant les attentats du 11 septembre 2001, un responsable du FBI de Minneapolis avait affirmé à sa hiérarchie à Washington qu'il voulait empêcher Zacarias Moussaoui de s'emparer d'un avion *«pour aller percuter le World Trade Center»* à New York.

L'enquêteuse, Eleanore Hill, a ajouté que la hiérarchie du FBI avait répondu: *«Cela n'arrivera pas. Nous ignorons s'il est un terroriste. Nous n'avons pas assez de preuves montrant qu'il est un terroriste. C'est un type qui s'intéresse à ce type d'avions, un point, c'est tout.»*

Mme Hill, qui témoignait devant une commission conjointe des deux chambres chargée de faire la lumière sur les circonstances entourant les attentats, a dénoncé hier les erreurs des services de renseignement et de sécurité américains, leur incapacité à communiquer entre eux ainsi que les obstacles bureaucratiques ayant empêché le FBI de donner l'alarme avant le 11 septembre 2001.

L'agent du FBI de Minneapolis avait par la suite déclaré aux enquêteurs du Congrès qu'il n'avait aucune raison de croire que Moussaoui envisageait un tel attentat mais qu'il voulait simplement attirer l'attention de sa hiérarchie. Moussaoui, un Français d'origine marocaine de 34 ans, est soupçonné d'avoir participé avec le réseau al-Qaïda à la préparation des attentats du 11 septembre 2001, qui ont fait plus de 3000 morts.

## Fusillade dans un temple hindou

*On craint que le drame, qui a fait au moins trente morts, ne ravive les passions religieuses dans l'État du Gujarat*

PRAVEENA SHARMA
AGENCE FRANCE-PRESSE

Ghandinagar — Au moins 30 personnes ont été tuées, selon un bilan provisoire, dans une attaque hier contre un temple hindou du Gujarat (ouest de l'Inde), ce qui pourrait ranimer les passions religieuses dans cette région ensanglantée au printemps dernier par des violences antimusulmanes.

Le vice-premier ministre indien, Lal Krishna Advani, a estimé que l'attaque, menée par au moins trois hommes qui ont tiré à l'arme automatique et jeté des grenades sur des fidèles d'un temple de Gandhinagar, risque de provoquer de nouveaux troubles au Gujarat, servant ainsi *«les intérêts des ennemis de l'Inde»*, une allusion directe au Pakistan voisin.

*«Ils pensent que l'évolution de la situation au Jammu et Cachemire* [où s'est déroulée hier la deuxième phase d'un scrutin régional] *renforcera l'Inde, et un incident important de nature à détourner l'attention ne peut que servir leurs intérêts. Je considère ça comme une intention délibérée»*, a-t-il dit.

Au moins 500 personnes ont été évacuées par les forces de sécurité indiennes du temple Akhshardam attaqué hier à Gandhinagar, a précisé M. Advani alors que des échanges de tirs se poursuivaient encore après 22h.

Lal Krishna Advani

Selon un responsable local, au moins 60 personnes ont été blessées, notamment par des éclats de grenades. Selon des témoins, 25 personnes seraient encore retenues dans l'enceinte du temple. *«Des terroristes se trouvent toujours à l'intérieur. Ils sont sur une terrasse d'un centre culturel situé dans le temple»*, a ajouté le vice-premier ministre, qui détient également le portefeuille de l'Intérieur. Selon un témoin, les assaillants, vêtus de noir, parlaient le gujaratie.

Des renforts de sécurité, notamment des unités spéciales et des centaines de policiers, encerclaient le temple hier soir. Une explosion de forte puissance s'est produite vers 20h30 dans le lieu de culte, a constaté une journaliste de l'AFP. Ses causes n'ont pas été immédiatement clarifiées. Une fusillade a éclaté un peu plus tard, vers 21h40, entre les assaillants et des forces de sécurité qui ont pénétré à l'intérieur du temple.

Un millier de personnes se pressaient autour de l'édifice hier soir, certains serrant dans leurs bras des parents libérés tandis que la police lançait des appels aux dons de sang pour les blessés.

L'attaque du Gujarat a été commise dans une région frontalière du Pakistan, déchirée il y a six mois par les pires violences entre hindous et musulmans survenues en dix ans en Inde.

Au printemps dernier, plus de 1000 personnes, principalement des musulmans, avaient été tuées au Gujarat, en représailles à l'incendie d'un train bondé de pèlerins hindous, qui avait fait 58 morts le 27 février à Godhra.

Des organisations de défense des droits de l'homme, des partis d'opposition et des victimes ont accusé le gouvernement régional dirigé par le parti nationaliste hindou BJP (également au pouvoir au niveau fédéral) de s'être rendu complice des représailles contre les musulmans.

Des dizaines de milliers de musulmans n'ont pu rentrer chez eux et sont toujours hébergés dans des camps de déplacés.

Des incidents sporadiques se poursuivent régulièrement dans cette région où la tension interreligieuse est exploitée ouvertement par le chef de l'administration locale, Narendra Modi (BJP), proche de l'extrême droite hindoue, qui cherche à convoquer des élections anticipées avant la fin de l'année.

Le 20 septembre, quatre personnes avaient notamment été tuées et 40 blessées dans de nouvelles émeutes à Vadodara.

Le plus haut dignitaire musulman de l'Inde, Ahmed Bukhari, imam de la grand mosquée de Delhi, a déclaré hier que l'attaque du temple pourrait ranimer les violences entre les deux communautés. *«Il y a clairement une possibilité d'explosion, car il y a encore quelques jours, nous avons été témoins de violences entre communautés au Gujarat»*, a-t-il dit. L'imam Bukhari, s'est cependant gardé de désigner des responsables.

Le premier ministre indien Atal Behari Vajpayee, qui effectuait une visite aux Maldives, a décidé d'écourter son séjour et de rentrer aujourd'hui à New Delhi.

GORAN TOMASEVIC REUTERS

**Tristesse aux funérailles des frères Ehab et Waled Al Emgani, tués à Gaza.**

## Israël défie l'ONU

*Le siège du quartier général d'Arafat est maintenu et une opération militaire d'envergure est menée à Gaza*

SAKHER ABOU EL-OUN
AGENCE FRANCE-PRESSE

Gaza — Israël a mené hier une opération militaire d'envergure à Gaza tuant neuf Palestiniens et défié une résolution de l'ONU en maintenant le siège du QG du leader palestinien Yasser Arafat à Ramallah, en Cisjordanie.

Le président des États-Unis, George W. Bush, a accentué la pression sur Israël en affirmant en soirée que *«les actions prises par Israël sont contre-productives»*, en référence au siège imposé depuis jeudi soir au QG de M. Arafat, presque entièrement détruit par les chars et les bulldozers israéliens.

Avant l'aube, des unités israéliennes alignant 90 blindés appuyées par des hélicoptères d'assaut ont pénétré dans deux quartiers périphériques de Gaza, s'en retirant après avoir dynamité des bâtiments, dont treize ateliers métallurgiques où, selon l'armée, des armes étaient fabriquées.

Neuf Palestiniens ont été tués et au moins 20 personnes blessées lors d'échanges de tirs pendant cette incursion, l'une des plus importantes jamais opérées dans la bande de Gaza. L'armée n'a signalé aucune perte dans ses rangs.

Plus de 30 000 personnes, réclamant vengeance, ont participé aux funérailles des victimes. Ces décès portent à 2529 le nombre de tués depuis le début de l'intifada fin septembre 2000, dont 1865 du côté palestinien et 613 du côté israélien.

Le mouvement islamiste Hamas s'est dit *«prêt à résister»* à une éventuelle invasion israélienne de Gaza, après une déclaration du premier ministre Ariel Sharon affirmant lundi qu'il entendait frapper les groupes islamistes basés dans ce territoire.

L'opération de Gaza a été qualifiée de *«crime de guerre»* par le responsable palestinien Saëb Erakat. Il a indiqué avoir annulé, en signe de protestation, une rencontre prévue hier avec des officiers israéliens pour débattre du siège du QG de M. Arafat.

La veille, une première rencontre s'était soldée par un échec, les Palestiniens ayant rejeté les conditions d'Israël pour lever le siège, décidé après deux attentats suicide sanglants en Israël. L'État hébreu exige la liste des quelque 250 personnes dans le QG et réclame la reddition d'une vingtaine d'entre elles qu'il accuse d'*«activités terroristes»*.

REUTERS

**Réunion de travail à Ramallah.**

### Abstention américaine

Israël a manifesté sa détermination à maintenir l'étau autour du QG, dont seul le bâtiment abritant les bureaux de M. Arafat a été épargné par les destructions, en dépit de la résolution 1435 du Conseil de sécurité de l'ONU votée dans la nuit de lundi à hier et lui enjoignant de lever le siège immédiatement.

Le ministre de la Défense, Binyamin Ben Eliezer, a affirmé en soirée qu'Israël serait prêt à appliquer la résolution 1435 après *«la fin du terrorisme palestinien»*.

Plus tôt, un responsable israélien a rejeté cette résolution en affirmant sous le couvert de l'anonymat: *«Ou bien Arafat sortira de son QG, ou bien les terroristes qui s'y abritent se livreront; en attendant il restera isolé.»*

Dans une déclaration publiée par l'agence officielle WAFA, M. Arafat a *«demandé à la communauté internationale de contraindre Israël à lever le siège»*.

Les États-Unis se sont abstenus lors du vote de la résolution 1435, mais M. Bush a ensuite déclaré que *«les actions entreprises par les Israéliens n'aidaient pas à l'établissement et au développement des institutions nécessaires à l'émergence d'un État palestinien»* et ne servaient pas la recherche de la paix.

L'Autorité palestinienne s'est félicitée de cette déclaration.

Le pape Jean-Paul II et le président français, Jacques Chirac, ont appelé à la levée du siège de M. Arafat. Le premier ministre britannique, Tony Blair, a appelé à la convocation d'*«une conférence sur le processus de paix basée sur des principes jumeaux: un* [État d']*Israël en sécurité et un État palestinien viable»*.

En soirée, l'armée israélienne a tiré des salves d'avertissement en l'air pour disperser quelque 200 Palestiniens qui se dirigeaient vers le QG de Ramallah, dont le siège a suscité d'importantes manifestations de soutien en Cisjordanie et à Gaza.

Les soldats ont déployé de nouveaux rouleaux de fils barbelés autour du complexe, en laissant une ouverture qui donne accès au bâtiment de M. Arafat. Un char, le canon pointé sur le bâtiment en question, a pris position devant cette ouverture. L'armée a indiqué qu'un camion devait livrer en soirée des vivres et de l'eau potable aux personnes assiégées.

Entrevue avec l'ambassadeur du Canada à Pékin

## La classe moyenne chinoise fera la démocratie

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

«*Les droits de la personne et la bonne gouvernance sont des thèmes qui restent à développer en Chine, c'est le moins qu'on puisse dire.*» Propos diplomatiques de l'ambassadeur canadien en Chine, Joseph Caron, de passage ces jours-ci à Montréal.

Si la Chine avance sur la voie de la démocratisation politique et sociale, elle le fait à tout petits pas, estime M. Caron, qui a fait la plus grande partie de sa carrière diplomatique en Asie. Ambassadeur à Pékin depuis l'année dernière, il souligne néanmoins avoir été surpris par la croissance de la classe moyenne chinoise (formée de 100 millions de consommateurs à l'heure actuelle), en laquelle il voit le signe d'éventuelles libéralisations politiques. Aussi est-il de ceux qui pensent qu'une *«population plus éduquée et plus perméable aux influences étrangères, qui a pris l'habitude depuis vingt ans d'exercer des choix économiques, élargira éventuellement son champ d'action»*.

Le Canada fait sa part dans ce *work in progress*, assure l'ambassadeur. Sur les plans diplomatique et politique, dit-il, le Canada fait valoir auprès du gouvernement chinois *«qu'une bonne gestion exige le respect des droits humains, qu'un pays qui se veut une économie de marché ne peut pas vraiment fonctionner sans transparence»*. Par l'ACDI, ajoute-t-il, différents programmes sont mis sur pied dans les domaines de la formation des juges, des droits des femmes, etc. Des programmes touchant à la mécanique du respect des droits qui n'existeraient d'ailleurs pas sans l'autorisation du gouvernement chinois. C'est la preuve à son avis qu'il *«y a développement d'un débat et, pour ce qu'on en sait, non seulement à l'extérieur du Parti* [communiste] *mais à l'intérieur aussi. Où cela va-t-il mener, je ne le sais pas»*.

En attendant, l'écart entre l'ouverture commerciale de la Chine et la fermeture du régime se creuse. En décembre 2001, la Chine est officiellement devenue le 143e membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) — grand gestionnaire du commerce international. Elle est aujourd'hui la sixième plus grande économie au monde. *«Une évolution économique mirobolante»*, affirme M. Caron. *«Un marché très attractif pour les entreprises canadiennes»*, peut-on lire encore dans le récent «plan d'action» du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour la Chine et Hong-Kong. Et donc, un marché que le Canada espère développer bien au delà des 18 milliards de dollars d'échanges commerciaux sino-canadiens actuels.

Dans ce contexte, des organisations comme Amnesty International et Droits et Démocratie ont plaidé pour que les entreprises transnationales tiennent davantage compte de leurs responsabilités sociales dans les pays où elles font des affaires. AI croit que les entreprises devraient systématiquement se doter de codes de conduite. Bien, dit M. Caron, qui ne croit pas toutefois que les gouvernements qui font la promotion des investissements à l'étranger n'aient à l'exiger. *«Tous les gouvernements demandent à leurs entreprises d'être de bons citoyens. Je tiens pour acquis qu'elles prennent leurs responsabilités.»*

EN BREF

## Espagne: attentats en série

Pampelune (AFP) — Un garde civil est mort hier dans un attentat à la bombe attribué à l'ETA et quatre autres ont été blessés, dont un grièvement, en Navarre (nord), douze heures après la mort de deux activistes présumés de l'ETA, tués lundi soir à Bilbao dans l'explosion de la bombe qu'ils transportaient. Un caporal de la garde civile, Juan Carlos Beiro Montes, est décédé de ses blessures à l'abdomen pendant son transport vers Saint-Sébastien (Pays basque espagnol), a indiqué à l'AFP la délégation du gouvernement (préfecture) de Navarre, à Pampelune.

# ÉDITORIAL

## Le vrai Mario Dumont

**Rare occasion que cette rencontre de Mario Dumont lundi à Toronto avec le milieu des affaires du Canada anglais. Pour la circonstance, le chef adéquiste a présenté une synthèse de ses idées où on découvre un homme politique beaucoup plus radical qu'on aime généralement le percevoir. Déjà, on voit poindre les affrontements que ne manqueront pas de provoquer les changements qu'il propose.**

Ses idées, Mario Dumont nous les présente le plus souvent en pièces détachées. Tantôt, il nous parle du rôle du privé dans la santé, tantôt, des bons d'enseignement ou de l'abolition de la sécurité d'emploi dans la fonction publique. Devant son auditoire du Canadian Club de Toronto, il se devait de rassembler clairement ses idées. Il en ressort une vision qui, si elle ne manque pas de cohérence, le situe à droite de l'échiquier politique. Ses auditeurs ne s'y sont pas trompés. Le *National Post* a immédiatement vu en lui *«le prochain premier ministre de l'Alberta de l'Est»*.

L'image que M. Dumont aurait aimé que l'on retienne de lui à l'occasion de son passage à Toronto n'est évidemment pas celle d'un Ralph Klein mais plutôt d'un Tony Blair, dont il estime qu'il est celui qui a su trouver le meilleur équilibre entre les valeurs de compassion de la social-démocratie et celles du libre marché, ce qui est, soutient-il, son projet. Toutefois, pour le chef adéquiste, les valeurs du libre marché l'emportent, comme l'illustre sa volonté d'ouvrir très largement la porte au privé dans le domaine de la santé.

Son modèle est simple. Financement et prestation de services sont deux questions distinctes, dit-il. Les services pourront être offerts aussi bien par le public que par le privé. Au citoyen de choisir de qui il veut recevoir des soins qui seront payés par l'État. Toutefois, celui qui voudra payer pour avoir plus de services que ce qui est prévu au bouquet de base le pourra. Dit clairement, cela s'appelle un système de santé à deux vitesses, avec une médecine publique et une médecine privée, laquelle sera libre de surfacturer. Cela met en cause l'égalité d'accès aux services de santé, base de notre système actuel. Un virage aussi radical ne manquera pas de soulever de nombreuses oppositions. Des affrontements sont prévisibles, notamment avec les syndicats mais aussi avec le gouvernement fédéral, qui voudra faire respecter la Loi canadienne sur les services de santé, qui a servi de rempart aux projets de même nature mis en avant ces dernières années par l'Alberta.

*Bernard Descôteaux*

◇ ◇ ◇

Le libre choix est un principe central de la pensée politique de Mario Dumont. C'est ce même principe qui inspire ses bons d'enseignement, qui permettraient aux parents de choisir l'école de leurs enfants. *Idem* pour les garderies. Y aura-t-il d'autres domaines où il voudra mettre une vision en application?

L'intérêt de ce discours de Toronto aura par ailleurs été de forcer le chef adéquiste à préciser son ordre de priorités. On a ainsi pu apprendre que certains éléments importants du programme de l'ADQ, et c'est le cas des revendications constitutionnelles, ne figurent pas sur l'écran radar de son chef. Ce sujet ne réapparaîtra que lorsqu'un gouvernement adéquiste aura remis le Québec sur la voie de la prospérité. On devine ce que cela signifie. En douce, M. Dumont aura profité de cette tribune pour faire un repli que n'aurait pas dédaigné Robert Bourassa.

Remercions le Canadian Club d'avoir ainsi invité à sa tribune le chef de l'ADQ. Ce fut l'occasion d'obtenir de nombreuses précisions sur la pensée politique du chef adéquiste qui, sur les plans social et économique, s'alimente au néolibéralisme. Cela, on ne peut plus en douter. Peu à peu se découvre le vrai Mario Dumont.

*bdescoteaux@ledevoir.ca*

## L'abstention stratégique

Une fois n'est pas coutume. Les États-Unis se sont abstenus de voter une résolution du Conseil de sécurité exigeant du gouvernement israélien un retrait des troupes encerclant le quartier général de Yasser Arafat à Ramallah. Tout occupés qu'ils sont à peaufiner leur campagne contre l'Irak, les Américains ont évidemment intérêt à adopter un profil bas dans ce dossier. Si Washington avait usé de son droit de veto, il est clair que ses alliés arabes auraient sérieusement envisagé d'inverser le sens des résolutions prises ces derniers jours afin de confirmer que les troupes américaines pourront utiliser les infrastructures situées en Arabie Saoudite et en Jordanie.

Entre le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui juge que le pilonnage de Ramallah commandé par le premier ministre Ariel Sharon relève de la *«politique de la faillite»*, et le porte-parole de la Maison-Blanche, qui accuse ce dernier de miner les efforts de réforme de l'Autorité palestinienne, Israël a le devoir d'opter pour l'apaisement. Si Sharon poursuit sa stratégie d'affrontement, alors ce sera tout bénéfice pour le Hamas et surtout pour son protecteur, la Syrie, qui ne veut pas que les Palestiniens et les Israéliens entament une autre ronde de négociations en son absence.

*Serge Truffaut*

◇ ◇ ◇

La fuite en avant qui a cours depuis quelques jours a ceci de très pernicieux qu'elle va certainement affaiblir ce groupe de députés palestiniens qui est parvenu, il y a 15 jours à peine, à renvoyer le cabinet d'Arafat. On se souviendra en effet qu'un groupe imposant d'élus ulcérés par l'administration Arafat est parvenu à ses fins dans le but, justement, d'entamer la campagne en vue des élections générales de janvier prochain sur des bases plus saines, plus démocratiques.

Il va sans dire qu'afin que cet exercice évolue normalement, il faut que le contexte s'y prête. Plus précisément, si tout ceux qui appellent à une refonte de l'Autorité palestinienne veulent vraiment que celle-ci s'articule sur des bases plus démocratiques, ils se doivent alors de convaincre Sharon de respecter cette nouvelle résolution de l'ONU. Tant et aussi longtemps que les chars feront le siège de Ramallah et que les troupes occuperont les territoires, il sera impossible de garantir la qualité démocratique qu'exige l'organisation de ces élections. De ces élections auxquelles le Hamas est opposé.

Il faut espérer qu'au cours des prochains jours, les travaillistes israéliens feront la preuve que leurs récentes polémiques avec Sharon n'étaient pas un simple sursaut. Dans l'obligation d'être conséquents avec les prises de position signées par certains de leurs principaux représentants qui ne siègent pas au cabinet, ils se doivent d'observer tout ce qui pourrait favoriser une réforme démocratique. Comment? En appelant justement au respect de la résolution de l'ONU que 14 des 15 membres ont entérinée.

**LE DEVOIR**

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

## LETTRES

### Pour des services médicaux de qualité

Le débat qui a cours au Québec sur le statut professionnel du médecin est trop important pour que, en tant que candidate à la présidence du Collège des médecins, je reste silencieuse. En effet, les enjeux en cause ne se limitent pas à la rémunération des médecins mais concernent essentiellement l'organisation des services médicaux, et le Collège, dont le mandat est de protéger le public en assurant des services médicaux de qualité, devra prendre une part active aux discussions et aux décisions à venir.

Assujettir la profession médicale aux fonctionnaires de l'État, qu'ils œuvrent au ministère de la Santé, dans les régies régionales ou dans les établissements, c'est faire preuve d'une méconnaissance de ce qu'est la pratique médicale, mais c'est surtout nier les efforts faits quotidiennement par les médecins du Québec pour offrir les meilleurs soins possibles dans un environnement de plus en plus difficile.

Qu'il existe des problèmes d'accessibilité et de disponibilité des services médicaux, c'est une évidence. Mais les médecins n'en sont pas les seuls ni les principaux responsables. La pénurie de médecins, la surcharge de travail, la rareté des moyens mis à leur disposition pour exercer une médecine moderne, l'absence de leviers au sein de la profession pour lui permettre de s'organiser et de répartir entre les médecins les services requis par l'ensemble de la population sont à la source des nombreux problèmes que connaît le système de santé.

Penser que des fonctionnaires, si bien intentionnés soient-ils, seront capables de mettre au pas les médecins dont la complexité des fonctions, la diversité des compétences et l'attachement à leur autonomie professionnelle sont des caractéristiques incontournables, c'est se bercer d'illusions.

La seule façon de résoudre les problèmes du système de santé reliés à la pratique médicale, c'est de miser sur les médecins eux-mêmes, sur l'honneur et la dignité de leur profession.

Donnons donc vraiment aux médecins les leviers qu'il leur faut pour organiser les services médicaux et donnons-leur des objectifs de résultats pour que ces services soient accessibles à l'ensemble de la population québécoise.

Faisons-leur confiance, car après tout, ce sont eux qui ont choisi d'être médecins, ce sont eux qui se sont préparés pendant de longues années à soigner les malades, ce sont eux qui côtoient quotidiennement les patients, qui les écoutent, qui connaissent leurs besoins et qui ont l'expertise pour s'en occuper.

Dans une société qui dit valoriser la compétence, l'autonomie, l'*empowerment*, faisons preuve de cohérence. On a plus à gagner à avoir des médecins engagés, motivés, partenaires du système de santé que d'avoir des médecins fonctionnarisés, robotisés et surtout désabusés.

**Joëlle Lescop**
*Médecin, secrétaire générale de 1994 à juin 2002 et candidate à la présidence du Collège des médecins*
*Le 12 septembre 2002*

### Écœurite télévisuelle

C'est après avoir fait lecture de la programmation de TQS pour cette année que l'envie soudaine de vous écrire m'a prise. Comme un étouffement. C'est que quelque chose me titille depuis des mois, et des questions se pressent.

Je suis une adulte de presque 40 ans. J'ose croire que j'affiche une grande ouverture d'esprit, de la curiosité intellectuelle, une sexualité saine, et, pour tout vous dire, très peu de sujets sont tabous en ce qui me concerne.

Il y a cependant un malaise que je dénote chez un grand nombre de mes pairs: les nouvelles tendances en matière de télévision. Je vous dirai que 75 % des gens s'entendent pour affirmer souffrir d'une écœurite aiguë lorsqu'il s'agit des débordements libidineux de fin de soirée. C'est comme du bonbon: à trop en manger, on a maille à partir avec d'horribles nausées. Il n'y a plus de place pour les jardins secrets, ni pour l'imagination débordante d'ailleurs. Tout est offert sur un plateau d'argent, sans artifices. On n'a qu'à se mettre à table. Au menu, on retrouve l'art de la sodomie en Australie, les déboires d'un petit nain tout ce qu'il y a de plus repoussant qui s'envoie, sur une scène de fortune, toutes les femelles esseulées du quartier rouge à Amsterdam, un défilé rabelaisien de glandes protubérantes gorgées de silicone high tech, un descriptif appuyé de moult images toutes plus disgracieuses les unes que les autres, du dernier *spring break* à Daytona et j'en passe.

En tant que téléspectatrice, je n'apprécie pas du tout que l'on m'impose une programmation qui flirte dangereusement avec ce qui ressemble à de la pornographie et du bas de gamme. Cela ressemble à du vulgaire gavage. Cotes d'écoute obligent? Serait-ce plutôt un laxisme général, miroir de ce qu'est devenue la société d'aujourd'hui, qui s'étendrait jusqu'à la télévision? Il ne faudrait pas s'insurger lorsqu'on relate dans les faits divers les déviances sexuelles qui sont devenues légion aujourd'hui. C'est à consulter le menu que l'appétit vient et que les plus gourmands se laissent tenter.

M'est avis que si les dirigeants responsables de la programmation descendaient de leur tour dorée et mettaient leur libido de quinquagénaire en rut de côté, les pauvrets constateraient que le cul pour le cul n'amuse personne. Bien au contraire. Cette kermesse lubrique est tout sauf érotique.

**Hélène Bouchard**
*Le 20 août 2002*

### Une langue «à rabais»

La Charte de la langue française, ou loi 101 (dont on célèbre le 25e anniversaire avec une discrétion significative), ne comprend pas d'articles relatifs à la qualité de la langue. Très sensible à cette dimension, lourde et complexe, de notre drame linguistique, Camille Laurin envisageait d'y consacrer une législation particulière ultérieurement. Il n'en eut pas le loisir, et personne depuis lors, dans les divers gouvernements, n'a estimé nécessaire ou opportun d'intervenir dans ce domaine, où la situation ne cesse pourtant de s'aggraver.

La langue des médias, à la fois cause et reflet de la grande pitié du français chez nous, continue de se dégrader à un rythme sans cesse plus rapide. Bien plus que de «fautes» au sens traditionnel du terme, il s'agit de la perte même du sens, du génie de la langue. Nous faisons face, à cet égard, à une crise sans précédent, fruit du naufrage de l'enseignement du français à tous les niveaux et de l'influence délétère des médias. Cela se vérifie beaucoup plus encore à la radio et à la télévision que dans la presse écrite et particulièrement à Radio-Canada et Télé-Canada, où la chute est d'autant plus frappante qu'il y avait naguère un certain respect de la langue.

Parmi les fautes les plus courantes depuis deux à trois ans, on relève l'expression «à rabais», à propos notamment des bas tarifs pratiqués par de nouvelles compagnies aériennes. En français, c'est «au rabais» qu'il faut dire, et cette expression, correcte, a d'ailleurs un sens péjoratif et signifie: médiocre, de piètre qualité. Lorsqu'il s'agit de services ou de produits dont les prix sont fortement réduits pour des fins de promotion, il faut dire: à bas prix, bon marché, etc. Voilà un seul exemple, entre mille, et non pas le plus grave, il s'en faut.

On a perdu le sens du régime prépositionnel, on tend même à perdre le sens du genre et du nombre (un gros deux heures, un bon dix minutes, etc., au lieu de deux bonnes heures, 200 autres millions), sans compter qu'on paraît avoir oublié, souvent, le sens de vocables élémentaires comme: choix (en français, il n'y a qu'un choix, quel que soit le nombre d'hypothèses), délai (employé dans le sens anglais, au lieu de retard), la confusion entre séance et session, l'abus de «forcer» (on peut forcer une barricade, on force quelqu'un à faire quelque chose, mais on ne force pas un règlement, une entente, une évacuation), de «tablette» quand il faut dire «rayon» ou «étagère», les fameux «niveaux de gouvernement» alors qu'il faut parler des «ordres de gouvernement» (surtout dans un système fédéral), l'emploi au sens anglais de «confortable» (une personne n'est pas confortable), «accommoder» quelqu'un, la confusion courante entre «demander» et «revendiquer», etc.

Bref, s'il n'y a pas de «compagnies à rabais», il y a en revanche chez nous une langue malheureuse et décidément au rabais. Il n'y manque plus qu'une «clause crépusculaire» pour bien marquer le crépuscule de la langue et, pourquoi pas, une «clause orphelin» pour pleurer sur un peuple orphelin de sa langue.

**Jean-Marc Léger**
*Montréal, le 16 août 2002*

### Dangereux, le pot? Oui, M. le sénateur, mais...

Frankie Bernèche, docteur en psychologie du développement, semblait s'inquiéter, dans sa lettre du 8 août au *Devoir*, de la décriminalisation du cannabis. Sa longue diatribe n'est qu'une digression par laquelle il veut expliquer une opinion en partant de théories tarabiscotés.

On sent dans son propos une peur viscérale des effets du tétra-hydro-cannabinol, substance active du cannabis. Sa cible, le discours du sénateur Nolin, ne nous fait comprendre que son inquiétude.

La communication paradoxale, thèse de Paul Watzlawich, ne s'applique pas ici, comme il essaie de nous le faire entendre. Il est vrai que les coûts de deux milliards destinés à aider les jeunes qui se droguent sont élevés. Décriminaliser le cannabis va entraîner une diminution de ces coûts. Poursuites en justice, dossiers criminels et forces constabulaires spécialisés entraînent des frais prohibitifs. Les jeunes revendeurs, les consommateurs occasionnels ou réguliers et tous ceux qui magouillent avec ce commerce pourront sortir de cette spirale de l'illégalité. Les économies qu'en retirerait la société, selon le sénateur Nolin, pourront être réinvesties afin d'éduquer et d'informer les jeunes. Ou est le paradoxe?

Si M. Bernèche ne comprend pas cela, c'est qu'il croit qu'on pourrait éradiquer entièrement ce fléau. Il devrait un peu mieux s'informer. Malgré tous les efforts consentis par nos gouvernements, la prohibition et la répression n'ont pas d'effets sur l'augmentation de la consommation. Nos voisins du Sud et nous-mêmes augmentons année après année nos budgets de lutte contre le commerce illicite de la drogue, et ce, sans succès. Le mal est là pour rester, nous propose le sénateur Nolin; alors, aussi bien composer avec.

Autre théorie qu'il emprunte à la psychologie: le laisser-aller ne s'applique pas non plus de la façon dont il l'applique au discours du sénateur. Décriminaliser signifie légaliser, ce qui ouvre une liberté, oui, mais une liberté qui sera encadrée autant que la consommation d'alcool ou de médicaments. Les jeunes qui décident de consommer en toute illégalité doivent se cacher et mentir pour le faire. Si c'est légal, ils seront plus faciles à détecter et donc plus susceptibles de vouloir se faire aider. L'encadrement des jeunes, ça commence dans la famille, mais ce n'est pas tout: il y faut aussi des valeurs. Celles-ci sont d'abord transmises dans le milieu familial. Même si cela semble obscur, non scientifique, je dis, tout comme le sénateur Nolin, que le cannabis n'est pas une cause mais le symptôme d'un problème. Alors, je suis certain que les études en psychologie de M. Bernèche lui ont permis de faire certains liens entre la transmission de valeurs et certains comportements déviants comme la toxicomanie.

M. Bernèche aurait tout intérêt à en parler à ses enfants: c'est une valeur à leur transmettre. Quand à moi, j'ai déjà expliqué les méfaits de la drogue et de l'alcool à mon fils.

J'appuierai sans réserve la proposition du sénateur Nolin car je suis sûr que c'est pour le mieux!

**Carol Minville**
*Le 20 août 2002*

# IDÉES

**Légalisation du cannabis**

REUTERS

**Il existe quantité de preuves selon lesquelles le cannabis, bien que moins nocif que l'alcool et le tabac, peut avoir des effets dommageables pour la santé.**

## De la prudence à la conscience

RÉAL MÉNARD
*Député du Bloc québécois*
*L'auteur parle ici en son nom personnel.*

*Dernier de deux textes*

La première question à laquelle il faut répondre lorsqu'on veut analyser les choix de politiques qui s'offrent en matière de drogue est la teneur des responsabilités que les conventions internationales imposent au Canada. Ce dernier a signé trois conventions internationales: la Convention unique sur les stupéfiants (1961), la Convention sur les substances psychotropes (1971) et la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988).

Au cours des travaux du Comité spécial de la Chambre des communes sur la consommation non médicale des drogues ou médicaments, il n'y a pas eu consensus chez les témoins au sujet de l'interprétation à donner à ces conventions.

Le cœur du débat est l'article 36 de la Convention unique. Cet article stipule que les pays signataires considèrent comme une infraction punissable le fait de posséder et de consommer du cannabis et de la résine de cannabis (haschisch). Pour les uns, l'infraction est la possession personnelle de cannabis — c'est d'ailleurs l'interprétation que la commission Le Dain en a fait en 1972. Pour les autres, ce n'est pas la consommation personnelle qui fait problème mais l'organisation d'un trafic de cannabis. Il y a deux façons de trancher le litige: soit par entente entre les parties signataires, soit par la Cour internationale de justice.

Il m'apparaît qu'il y a quatre grandes options qui s'offrent au législateur en matière de politique publique pour les drogues.

■ Continuer de criminaliser la consommation et le trafic de *«drogues dites dures»* comme l'héroïne, la cocaïne, le LSD, etc., mais modifier la Loi réglementant certaines drogues et autres substances de manière à exclure l'emprisonnement pour simple possession de cannabis. Dans ce cas, l'amende est la peine maximale, et l'établissement d'un casier judiciaire demeure. Cependant, les ressources consacrées à l'administration de la justice pénale diminuent.

■ Faire de la possession simple de marijuana une infraction qui ne mène en aucun cas à l'emprisonnement ou à l'établissement d'un casier judiciaire. Cette option est possible en vertu de la Loi fédérale sur les contraventions et elle a le grand mérite de traiter l'infraction à l'extérieur du régime pénal. C'est l'option que le Bloc québécois privilégie depuis son congrès de janvier 2000. De plus, un large consensus existe au sein de notre caucus selon lequel aucun citoyen ne devrait se retrouver avec un casier judiciaire à la suite de la possession simple de cannabis.

La liste des stigmates résultants de l'établissement d'un casier judiciaire est longue: il influence l'agent de police en cas d'arrestation, il justifie le rejet d'une libération sous caution, il influence le choix du procureur de la Couronne de procéder par voie de mise en accusation plutôt que par voie d'accusation sommaire, il mine la crédibilité d'un témoin et il rend difficile le passage aux douanes, l'obtention de la citoyenneté et, bien sûr, l'embauche lors d'un nouveau travail.

■ Quelques témoins nous ont parlé de l'option de la déjudiciarisation. Dans son document d'orientation de politique, le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCCT) l'a définie de la manière suivante: *«En vertu de telles dispositions (projet de loi C-41 régissant la peine alternative), la sanction pénale du contrevenant est suspendue pendant qu'il remplit les termes de la peine alternative qui lui a été imposée, par exemple exécuter des services communautaires ou suivre un traitement»* (CCCT, page 11, Ottawa, mai 1998).

■ Finalement, la légalisation avec un accès contrôlé. Cette option, on l'aura compris, concerne le cannabis, mais pas nécessairement d'autres stupéfiants. Non seulement la possession de cannabis n'est plus une infraction en vertu des lois canadiennes, mais un organisme d'État détermine par règlement qui peut le cultiver et comment on peut se le procurer. Le trafic et l'exportation demeurent toujours prohibés.

Cette option n'est pas souhaitable pour plusieurs raisons. D'abord, elle tient pour acquis que le cannabis est moins nocif que l'alcool et le tabac. Je me rends parfaitement à cet argument.

D'ailleurs, devant les tribunaux de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, un solide dossier étayant cette position a été présenté, dossier qui a convaincu les juges du procès. À cette occasion, un témoin expert, le Dr Harold Kalant, qui agissait comme président d'un comité du Programme sur les toxicomanies de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a concédé que si le cannabis est consommé avec modération, le consommateur ne courra aucun risque pour sa santé. Les commissaires de la commission Le Dain avaient d'ailleurs majoritairement déposé six éléments de conclusion qui allaient dans ce sens: *«Le cannabis n'est pas un narcotique, il a peu d'effets physiologiques aigus, sa consommation ne mène pas aux drogues dures et ne cause pas d'autres formes de délinquance, ses risques sont moindres que l'alcool et ses effets physiologiques à court terme sont relativement insignifiants.»*

**Aucun citoyen ne devrait se retrouver avec un casier judiciaire à la suite de la possession simple de cannabis**

Cependant, dire que la consommation de cannabis est moins nocive que celle de l'alcool ou du tabac est peut-être un bon point de départ, mais cela ne saurait constituer un point d'arrivée. Il existe quantité de preuves selon lesquelles le cannabis, bien que moins nocif que l'alcool et le tabac, peut avoir des effets dommageables pour la santé. Principalement, il est logique d'affirmer que le cannabis, lorsque fumé, comporte les mêmes effets aigus et chroniques que le tabac, soit l'irritation des voies respiratoires, la toux, la bronchite, la broncho-pneumonie, le cancer du poumon, etc. Il est aussi reconnu qu'à quantités égales, le cannabis fournit jusqu'à quatre fois plus de goudron que le tabac.

Le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanes soutient que la fumée de la marijuana contient de plus fortes concentrations de certains constituants du goudron que n'en contient la fumée du tabac, qu'elle est plus chaude à son contact avec les poumons et qu'elle est normalement inspirée plus profondément et retenue plus longtemps dans les poumons que ne l'est la fumée du tabac.

N'y aurait-il pas une énorme contradiction entre la légalisation du cannabis et l'investissement de millions de dollars des contribuables dans une campagne publicitaire échelonnée sur plusieurs années pour convaincre ces mêmes contribuables de cesser de fumer du tabac? En 2001-02, le Programme de la lutte contre le tabagisme de Santé Canada a disposé d'un budget total de 54,5 millions, dont 30 millions pour des campagnes médiatiques.

On en connaît encore bien peu sur les déterminants psychosociaux qui poussent les clientèles les plus marginalisées à consommer des drogues injectables ou non. Je me permets d'attirer l'attention des lecteurs sur une recherche menée par les professeurs Mark Zoccolillo, Frank Vitaro et Richard E. Tremblay. On a sélectionné 2000 sujets (1001 garçons et 999 filles) parmi les enfants inscrits à la maternelle publique en 1986-87 dans 11 régions administratives du Québec. Ces enfants ont été revus à l'adolescence (âge moyen de 15,7 ans) et on a cherché à comprendre leur rapport à la drogue.

La conclusion de cette recherche est la suivante: *«Près du tiers des participants ont consommé des drogues illégales plus de cinq fois. De ce groupe, plus de 70 % des jeunes rapportent être allés à l'école sous l'effet des drogues. De plus, la majorité rapporte avoir pratiqué un sport sous l'effet de la drogue et avoir consommé de la drogue le matin. Donc, chez les adolescents qui consomment des drogues illégales plus qu'à quelques reprises, les problèmes reliés à la consommation sont fréquents et la consommation de drogues se retrouve couramment dans deux activités de routine, soit l'école et le sport.»*

Se pourrait-il, avant que les parlementaires ne votent une loi déterminante sur la disponibilité du cannabis, que socialement nous nous donnions un espace de recherche additionnel, un temps de débat approprié?

**Lettre à Pauline Marois, vice-première ministre et ministre des Finances**

## Le projet de loi 107 met à l'écart les administrateurs agréés

PIERRE LANDRY
*Directeur général et secrétaire,*
*Ordre des administrateurs agréés du Québec*

Les administrateurs agréés planificateurs financiers, membres de notre ordre et régis par le Code des professions, tiennent à vous faire part de leur exaspération dans la situation qui leur est faite par le projet de loi 107 et dans le processus en vue de mener à son adoption.

Les administrateurs agréés planificateurs financiers ont été des pionniers en matière d'encadrement de la planification au Québec. Ils ont participé ou présidé à l'élaboration de normes et de principes visant l'encadrement de cette pratique qui, il y a moins d'une décennie, pouvait s'exercer de manière spontanée, isolée et souvent peu soucieuse de la protection du public.

Bien qu'agissant dans le cadre fragile d'une profession à titre réservé, ils se sont comportés de manière irréprochable en matière de protection du public, dans l'encadrement et dans la formation de leurs membres, et ce, en dépit de ce que certains groupes ont tenté de vous faire croire.

Ils sont exaspérés par l'attitude hautaine adoptée par le ministère des Finances dans l'élaboration d'une loi où aucune considération n'a été accordée ni aux membres de notre profession ni à ceux des cinq autres professions habilitées à encadrer cette pratique.

Malgré votre engagement, les représentants du ministère des Finances que nous avons rencontrés n'ont démontré aucune sensibilité face au rôle que nous sommes appelés à jouer en tant que délégataires de l'autorité publique, sous l'autorité du Code des professions.

Des suggestions positives en vue d'améliorer le projet vous ont été soumises sans que vos représentants daignent vouloir les approfondir en vue de votre arbitrage. Le projet de loi 107 tel qu'il est à l'heure actuelle constitue un mépris de la législation professionnelle en vigueur au Québec. Il s'agit là d'une attitude inconséquente, non cohérente et inacceptable de votre part en tant que législateur.

Les quelque 700 administrateurs agréés planificateurs financiers sont outrés et déçus de constater à quel point leur rôle de professionnels en matière de protection du public n'est pas reconnu.

Les administrateurs agréés planificateurs financiers constatent que leur compétence, reconnue par leur ordre, est complètement niée, sinon bafouée par l'autorité gouvernementale que vous représentez. Ils entendent protester vigoureusement tant du sort que leur réserve le projet de loi 107 que du processus de discussion dont ils ont été écartés.

*Michel Venne*

◆ ◆ ◆

## Dis-moi d'où vient l'argent

Lorsque j'ai appris le nom du président de la campagne de financement de l'ADQ, avant-hier, je me suis rappelé le référendum de 1995. Tandis que Mario Dumont se préparait à parcourir le Québec pour promouvoir la souveraineté, le président de Canam Manac, Marcel Dutil, participait au premier grand rassemblement fédéraliste de la campagne. Je suis allé fouiller dans les archives du *Devoir* pour y retrouver le compte rendu que j'avais fait de cette assemblée particulièrement réussie qui s'était déroulée à la mi-septembre.

Le discours de Dutil était pire encore que dans mon souvenir, mélange savant d'antiséparatisme et d'antisyndicalisme. Je me suis dit que ça vaudrait la peine de reproduire ici les propos du nouvel argentier adéquiste. Il faut absolument que les progressistes et les souverainistes québécois qui s'apprêtent à voter ADQ par dépit aux prochaines élections sachent au moins à qui ils ont affaire et entre les mains de qui ils mettront le pouvoir. Ils choisiront en connaissance de cause.

**À mesure que les prochaines élections approchent, l'allégeance libérale de Mario Dumont saute aux yeux**

L'assemblée du camp du NON se déroulait à l'aréna de Saint-Joseph-de-Beauce, où s'étaient entassés quelque 3000 fidèles sous une nuée de drapeaux fournis par Sheila Copps. Jean Charest était de la fête pour brandir son passeport canadien en compagnie de patrons d'entreprise dont le message était simple: les créateurs d'emplois votent NON. M. Dutil faisait partie de l'aréopage et discourait sur le même thème. *«Comptez la quantité de patrons qui appuient le NON»*, avait-il dit en citant une courte liste de noms connus. Les patrons, avait-il ajouté, *«trouvent important le nombre d'emplois qu'ils créent»*. À l'opposé, avait-il insisté, les alliés du camp du OUI, comme la CSN, *«mesurent une bonne année par la quantité de journées de grève. Six semaines de grève au Casino de Montréal; coût pour le gouvernement du Québec: 40 millions. Avec des amis pareils, les péquistes nous mènent tout droit à la faillite»*, avait-il dit. *«Et ce sont eux qui veulent contrôler un Québec indépendant.»*

M. Dutil avait fixé la barre d'une victoire du NON à 65 % *«pour ne plus en entendre parler»*.

Fin du rappel documentaire.

S'il se donne aujourd'hui la peine de s'engager derrière Mario Dumont, c'est probablement qu'il a la conviction que le p'tit Mario combattra la CSN et l'assurance qu'on *«ne va plus entendre parler»* du projet de faire du Québec un pays. Avis aux intéressés.

◆ ◆ ◆

Quand Mario Dumont avait claqué la porte au nez de Robert Bourassa en 1992, il avait pris la peine de dire qu'il resterait, malgré tout, toujours un libéral. Cette déclaration avait frappé tous les observateurs politiques présents à l'assemblée générale du PLQ, tenue fin août, au cours de laquelle le fameux rapport Allaire avait pris le chemin des poubelles. Pour protester, Dumont s'était levé en compagnie d'un groupe de jeunes libéraux et avait quitté la salle dans un geste théâtral.

À mesure que les prochaines élections approchent, l'allégeance libérale de Mario Dumont saute aux yeux. Non seulement il financera son parti en recourant aux services de collecteurs de fonds habituellement fidèles au PLQ, mais ses discours ressemblent de plus en plus à ceux de la formation politique qui l'a vu naître. Son allocution devant le Canadian Club de Toronto me semble en être la preuve éloquente. Même posture dans le débat constitutionnel, même foi dans le marché pour développer l'économie, même obsession de la diminution du fardeau fiscal. Et le reste à l'avenant.

Si bien que se confirme de plus en plus l'impression qu'il y aura deux partis libéraux dans la course aux prochaines élections.

Au delà de l'étiquette libérale, ce qui apparaît le plus clairement depuis quelques jours, c'est la mesure dans laquelle, contrairement à la croyance, Dumont est un politicien traditionnel. Entouré d'une petite équipe de fidèles conseillers, il fonde son discours sur des généralités, recourt aux services des hommes d'affaires pour garnir ses coffres et récite religieusement, devant le gratin de Bay Street, le credo du libéralisme conventionnel et conservateur. À genoux devant le Canada anglais, à genoux devant la finance. Il a beau dire qu'il n'aura de comptes à rendre à personne, dites-moi d'où vient l'argent...

Les responsables de Radio-Canada se sont donc trompés lorsqu'ils l'ont invité à prendre la parole lors du lancement de la saison de la télésérie *Bunker – Le Cirque*. Dumont ne représente pas l'antidote au cynisme politique. Au contraire, il s'en abreuve et perpétue les vieilles méthodes.

Dernière chose: j'ai entendu Mario Dumont dire que le Québec avait perdu 30 ans à tourner en rond avec le débat constitutionnel. Se rappelle-t-il au moins que c'est le débat constitutionnel qui l'a mis au monde? Que lui-même, de 1990 à 1995, a été l'un des principaux acteurs de notre drame national? À l'époque, il ne disait pas que le Québec perdait son temps. La question est de savoir quand Mario Dumont s'est foutu de notre gueule: lorsqu'il a poussé Robert Bourassa à devenir souverainiste ou maintenant qu'il nous exhorte à oublier tout ça?

*vennem@fides.qc.ca*

***Michel Venne est directeur de* L'Annuaire du Québec *chez Fides.***

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

**LA RÉDACTION** Journalistes **à l'information générale et métropolitaine** : Gérald Dallaire (*adjoint au directeur de l'information*), François Cardinal (*actualité municipale*), Marie-Andrée Chouinard (*éducation*) Yves d'Avignon (*sports*); Paule des Rivières (*éditorialiste*), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (*environnement*), Benoît Munger (*responsable du site Internet*), Josée Boileau, Brian Myles (*justice et faits divers*), Isabelle Paré (*santé*); Michel Garneau (*caricaturiste*) ; Diane Précourt (*pages éditoriales, responsable des pages thématiques*); Martin Duclos et Christine Dumazet (*relecteurs*); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (*photographes*) ; **à l'information culturelle** : Michel Bélair (*responsable*), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (*théâtre*), Paul Cauchon (*médias*), Caroline Montpetit (*livres*), Odile Tremblay (*cinéma*), Bernard Lamarche (*arts visuels*); **à l'information économique** : Gérard Bérubé (*adjoint au directeur de l'information*), Dominique Reny, Éric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; **à l'information internationale** : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); **à l'information politique** : Hélène Buzzetti, Manon Cornellier (*correspondantes parlementaires à Ottawa*), Mario Cloutier et Robert Dutrisac (*correspondants parlementaires à Québec*), Kathleen Lévesque ; Marie-Hélène Alarie (*secrétaire à la rédaction*) ; Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Otis-Dionne (*commis*). **La documentation** : Gilles Paré (*directeur*); Manon Derome, Serge Laplante (*Québec*), Rachel Rochefort (*Ottawa*). **LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING**, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Annie Duguay, Martin Fournier, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (*publicitaires*), Laurence Thériault (*directrice adjointe*), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (*secrétaire*). **LA PRODUCTION** Christian Goulet (*responsable de la production*), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zuida. **INFORMATIQUE,** Yanick Martel (responsable). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE**, Linda Thériault (*responsable service à la clientèle, distribution et tirage*), Marie-Ève Santerre, (*coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation*), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. **L'ADMINISTRATION** Nicole Carmel (*responsable des services comptables*), Céline Furoy, Germain Haeck (*contrôleur*), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (*adjointe administrative*), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. **LA FONDATION DU DEVOIR** Roger Boisvert (*vice-président exécutif et directeur général*).

LE DEVOIR

# ACTUALITÉS

## NUCLÉAIRE

SUITE DE LA PAGE 1

un terme au projet de restaurer la jumelle de Pointe-Lepreau, soit la centrale Gentilly II, située sur la rive sud du fleuve à la hauteur de Trois-Rivières.

Mais pour la porte-parole d'Hydro-Québec dans cette région, la réfection de la centrale est en phase d'évaluation, et bien malin qui pourrait dire ce qu'il en ressortira. C'est à l'automne 2003 que le conseil d'administration d'Hydro-Québec doit statuer sur la pertinence de reconstruire le cœur de la seule centrale nucléaire du Québec, d'une puissance nette de 635 MW.

La centrale, entrée en activité en octobre 1983, a une vie utile théorique de 30 ans, ce qui l'amènerait normalement à produire jusqu'en 2013. Mais si la société d'État québécoise va de l'avant avec un projet majeur de rénovation, c'est cinq ans plus tôt, soit entre 2008 et 2009, que les travaux de rénovation seront faits. Gentilly II pourrait dès lors faire partie du parc de production hydro-québécois jusqu'en 2035, précise Marcelle Trépanier.

Le projet de rénovation comprend un changement complet des canaux de combustible dans lesquels sont introduites les barres d'uranium qui génèrent la chaleur, dont on récupère l'énergie pour en tirer de l'électricité. Quant à Gentilly I, qui appartenait à EACL et non à Hydro-Québec, elle a été démantelée en 1979.

Les sept membres du New Brunswick Board of Commissioners of Public Utilities ont comparé les avantages financiers de la rénovation de Pointe-Lepreau avec ceux d'une centrale thermique au gaz naturel. La différence, d'un strict point de vue des coûts, est inférieure à 0,5 %, ce qu'ils qualifient de négligeable. Cela, disent-ils, laisse au gouvernement la responsabilité de trancher sur la base de critères beaucoup plus politiques, sans oublier le risque d'une escalade imprévue des coûts, qu'il ne faut pas sous-estimer à leur avis.

Mais la production thermique n'est pas non plus sans problèmes. Personne ne peut prévoir, écrivent les commissaires, les coûts du gaz naturel sur une période aussi longue que 25 ou 30 ans et, sous ce rapport, le combustible fossile est beaucoup moins cher.

Ils ajoutent, précisant qu'ils n'ont aucun mandat pour statuer sur la question, qu'une centrale thermique produira d'importantes quantités de gaz carbonique au moment où le Canada s'engage dans le processus de réduction de ses gaz à effet de serre (GES) pour parer à la pire urgence environnementale de la planète. Or, comme on peut le prévoir, une centrale thermique de remplacement pourrait devoir annuler ses émissions par l'achat de crédits de GES, que les commissaires évaluent à environ 15 $ la tonne. Ce facteur, qui ne fait pas partie du décor politique à l'heure actuelle, pourrait cependant faire grimper sensiblement la facture d'électricité de ce mode de production qu'Hydro-Québec privilégie pourtant avec le nouveau projet de centrale thermique du Suroît, actuellement en audience publique.

Pour les commissaires chargés d'évaluer la rénovation du réacteur de Pointe-Lepreau, la réglementation des GES devrait relever du gouvernement provincial. À ce titre, celui-ci est le mieux placé pour déterminer les effets éventuels, cachés ou non, d'une augmentation des coûts sous ce rapport.

Mais c'est un fait confirmé par la commission que *«la restauration du réacteur de Pointe-Lepreau réduirait les émissions de $CO_2$»* du Nouveau-Brunswick, et ce, au moment où toute la planète convient que c'est la première de toutes les priorités environnementales. Le rapport ne fournit aucune comparaison avec de nouvelles filières comme l'éolien ou les économies d'énergie, même d'un strict point de vue financier.

Mais comme la commission doit, de par son mandat, s'en tenir aux strictes considérations financières, les commissaires concluent que la restauration du réacteur nucléaire n'est pas d'intérêt public et que le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick ne doit pas lui donner son aval.

### Rectificatif

Dans l'article intitulé *«Dumont charme Toronto»* publié hier dans nos pages, Léon Courville a été présenté comme le président de la Banque Nationale du Canada alors qu'il n'occupe plus ce poste et a été remplacé par Réal Raymond à la tête de l'institution financière.


### LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés
au 2050, rue De Bleury, 9e étage,
Montréal (Québec), H3A 3M9 Ⓜ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration: (514) 985-3333

**L'agenda culturel**
Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

**La publicité**
Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

**Les avis publics et appels d'offres**
Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

**Les petites annonces et la publicité par regroupement**
Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

**Les abonnements**
Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle.

*Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel,Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.


**Mécontentement des médecins d'urgence**

## Les omnipraticiens accusent Québec

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Secouée par la grogne dans ses rangs, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) estime que les médecins doivent faire front commun pour faire échec aux politiques abusives du gouvernement plutôt que de se diviser sur la place publique.

C'est ainsi que le syndicat qui réunit les 7500 médecins omnipraticiens du Québec a réagi hier à la création du Réseau des médecins d'urgence du Québec (REMUQ), un groupe de médecins urgentologues qui souhaitent désormais négocier seuls avec Québec leurs conditions de travail et de rémunération.

Le REMUQ, qui a annoncé hier sa fondation, espère être reconnu comme un syndicat à part entière, pour pouvoir éventuellement se désaffilier de la FMOQ, qu'il juge incapable de défendre adéquatement la médecine d'urgence au Québec. Les membres fondateurs du REMUQ accusent d'ailleurs leur fédération d'avoir favorisé les conditions qui ont mené à l'adoption de la loi spéciale, en laissant pourrir la situation dans les salles d'urgence.

Mais hier, la FMOQ a tôt fait de repousser ces accusations. *«On comprend très bien que les médecins qui travaillent à plein temps dans les salles d'urgence soient déçus. On a un gouvernement qui n'en finit plus de conscrire les médecins et d'abuser les médecins. On a tout avantage à garder un front commun et à revendiquer ensemble»*, a affirmé hier le Dr Jean Rodrigue, porte-parole de la FMOQ, en entrevue à RDI.

Ce dernier soutient que, lors des dernières négociations, un sérieux coup de barre a été donné dans les conditions de travail des médecins d'urgence. Les tarifs ont été modifiés et de nouveaux modes de rémunération ont été introduits pour la pratique en urgence la nuit et les fins de semaine. À son avis, les médecins d'urgence ont vu leur rémunération bien davantage augmenter que les médecins de cabinet privé.

Pour la FMOQ, c'est le gouvernement qui est le premier responsable de la dégradation des conditions de travail dans les urgences. Pourtant, par sa loi spéciale, Québec tente de faire croire au public que les médecins sont à l'origine de la crise actuelle, allègue le Dr Rodrigue. *«C'est la responsabilité du ministre et du gouvernement d'ouvrir les salles d'urgence. Le ministre passe rapidement sous silence la question des ressources qui sont nécessaires pour travailler dans les salles d'urgence»*, a-t-il dit, en citant l'exemple de l'urgence de Hull, forcée de fermer en raison d'une pénurie d'infirmières.

Cela dit, le porte-parole de la Fédération des médecins généralistes estime qu'il faut prendre au sérieux les revendications des urgentologues ainsi que leur menace de désaffiliation. *«On doit voir comment on peut répondre à* [leurs] *demandes et on partage les objectifs qu'ils ont»*, soutient le Dr Rodrigue.

Mais selon ce dernier, pour garder leur force de négociation, les médecins généralistes doivent demeurer solidaires et négocier en bloc. *«Soixante-quinze pour cent des médecins qui font de l'urgence travaillent aussi ailleurs, dans l'hôpital ou en cabinet; ce serait contre-productif d'avoir deux syndicats. On est convaincu que l'heure n'est pas à se répartir en de petites entités, mais plus à faire front commun»*, conclut le porte-parole de la FMOQ.

## BLAIR

SUITE DE LA PAGE 1

Dans son dossier de plus de 50 pages, le gouvernement britannique affirme que l'Irak poursuit ses efforts pour acquérir l'arme atomique et que ses armes chimiques et biologiques constituent une menace immédiate.

Le conseiller à la présidence irakienne Amer al-Saadi a qualifié ces accusations d'*«absurdités totales»* hier à Bagdad. Plus tôt dans la journée, le ministre irakien de la Culture, Hamed Youssef Hammadi, avait déclaré: *«M. Blair est contre l'Irak et, de ce fait, toutes ses affirmations sont infondées.»*

S'exprimant devant la Chambre des députés, M. Blair en a profité pour enfoncer le clou, affirmant que le programme d'armes nucléaires, biologiques et chimiques de l'Irak est *«actif et en pleine expansion»* et que l'ONU doit l'obliger à désarmer *«d'une manière ou d'une autre»*.

Le ministre irakien des Affaires étrangères, Naji Sabri, a alors mis la Grande-Bretagne au défi de prouver ses accusations, répondant que Bagdad est prêt à accueillir des experts britanniques en désarmement.

*«Pour ce qui est des allégations de Tony Blair et des dossiers qu'il présente, s'il a des preuves, nous sommes prêts à faciliter la visite d'une équipe d'experts britanniques pour qu'ils disent au monde où se trouvent ces armes»*, a-t-il déclaré au Caire.

Amer al-Saadi a précisé à Bagdad que les inspecteurs en désarmement de l'ONU seraient autorisés à visiter *«tous les sites»* qu'ils voudraient visiter, y compris ceux cités par Tony Blair.

Selon le dossier britannique, le régime irakien serait en mesure de fabriquer l'arme atomique dans un ou deux ans, et Bagdad a tenté de se procurer des *«quantités importantes»* d'uranium en Afrique alors qu'aucun programme nucléaire civil ne le justifie.

Le régime irakien *«a tenté de façon clandestine d'acquérir une technologie et des matériaux qui pourraient être utilisés dans la production d'armes nucléaires»*, affirme le texte.

L'Irak a d'autre part *«des projets militaires»* d'utilisation de son arsenal chimique et biologique, et au moins une partie de ces armes peuvent être déployées en 45 minutes, ajoute le rapport.

Le président américain n'a pas caché son enthousiasme. *«M. Blair est un dirigeant fort, et j'admire sa volonté de dire la vérité et de diriger. Il continue de vouloir prouver que Saddam Hussein est une menace pour la paix»*, a-t-il déclaré.

Auparavant, son porte-parole Ari Fleischer avait estimé que le dossier britannique *«faisait peur»*, précisant que les éléments dont dispose Washington *«correspondent»* à ceux réunis par la Grande-Bretagne.

Le président Bush a une nouvelle fois appelé le Congrès américain à agir rapidement afin de lui donner le feu vert pour une éventuelle intervention militaire en Irak.

Le président français Jacques Chirac a affirmé que la France a des *«indices»* sur la possession par Bagdad d'armes de destruction massive mais que seul le retour en Irak des inspecteurs de l'ONU pourrait permettre d'apporter des preuves.

L'Allemagne, opposée à toute intervention militaire contre l'Irak, a indiqué qu'elle étudie *«soigneusement»* le dossier britannique. Le chancelier Gerhard Schröder s'est rendu dans la soirée à Londres notamment pour en discuter avec son homologue Tony Blair.

Pour le vice-président du groupe parlementaire social-démocrate Gernot Erler, ce dossier *«ne change en rien notre estimation de principe des risques que comporte une offensive militaire au Proche-Orient»*.

Pour Israël, convaincu depuis longtemps de la dangerosité du régime irakien, le dossier du gouvernement britannique est destiné à la consommation intérieure. *«Tony Blair essaie de mobiliser son peuple et de le convaincre de la justesse de sa politique»*, a déclaré le porte-parole du gouvernement israélien, Avi Pazner. *«Les détails de ce rapport sont très inquiétants. Mais ils ne nous surprennent pas»*, a-t-il ajouté.

Du côté des pays arabes, l'agence égyptienne MENA a rappelé que le président Hosni Moubarak déploie *«des efforts intensifs pour prévenir une aggravation de la situation et empêcher la mise à exécution des menaces américaines de frappe contre l'Irak»*.

C'est dans ce contexte chargé que l'Ukraine a démenti des accusations américaines d'avoir vendu des radars militaires à l'Irak. Kiev a invité des experts internationaux à venir enquêter sur ces accusations après que de hauts responsables américains eurent maintenu que le président Léonid Koutchma avait approuvé cette vente malgré le démenti ukrainien.

La crainte d'une intervention contre l'Irak, dont la facture pour les États-Unis pourrait s'élever jusqu'à 200 milliards de dollars selon une étude du Congrès publiée lundi soir (lire en page A 7), a continué à peser sur les places financières mondiales, qui ont chuté pour la huitième journée consécutive.

En Irak, Bagdad a affirmé avoir utilisé ses canons de DCA contre des avions de combat américains et britanniques dans le nord du pays, les contraignant à *«prendre la fuite»*.

### *Le Canada appuie la position américaine*

Ottawa (PC) — Le Canada appuie la position américaine selon laquelle une action devrait être entreprise si Saddam Hussein tente d'empêcher les inspecteurs en armements des Nations unies de vérifier si des armes de destruction massive se trouvent en Irak.

*«Nous pouvons à coup sûr soutenir la position des États-Unis selon laquelle il doit y avoir des conséquences claires si l'Irak ne respecte pas ses obligations»*, a soutenu le ministre canadien des Affaires étrangères Bill Graham à sa sortie d'une réunion du cabinet hier.

Pour sa part, le premier ministre Jean Chrétien a dit souhaiter qu'une nouvelle résolution très claire et très stricte émanera du Conseil de sécurité. *«Nous voulons que les inspecteurs soient là le plus tôt possible et nous voulons que Saddam Hussein détruise toutes les armes de destruction massive qu'il pourrait avoir en sa possession»*, a-t-il ajouté.

Le ministre Graham s'est montré peu disposé à préciser si une action militaire devrait suivre au cas où l'Irak devait manquer à ses obligations.

## CHUM

SUITE DE LA PAGE 1

affirmé que l'impact de cet incident sur les patients serait mineur. *«Le médecin traitant n'aurait pas nécessairement reçu cette information le lendemain de la dictée car il y a toujours environ deux semaines de délai. Il y a des rapports qui ont été perdus et certains pouvaient être là depuis plusieurs semaines. Je ne peux pas m'en cacher. On a récupéré les médecins impliqués, les patients concernés et leurs numéros de dossier. Et c'est sur le point de se terminer»*, a-t-il dit.

Selon d'autres sources, l'erreur informatique aurait affecté tous les rapports dictés par ces 165 médecins à l'Hôtel-Dieu entre le 31 mai et le 18 juillet.

Contrairement à certains médecins, la direction du CHUM croit que peu d'informations ont été perdues à jamais. *«Ça serait une hypothèse de répondre à cette question»*, a dit le Dr Roy.

Selon ce dernier, les radiologistes ont eu de nouveau accès aux films pour recommencer leurs rapports, et les pathologistes ont pu «réanalyser» les tissus conservés sur les lamelles. Seuls les chirurgiens ont dû retranscrire leurs observations de mémoire, en se servant des notes succinctes consignées il y a plusieurs semaines dans leurs dossiers.

Est-il possible que des informations importantes manquent aux dossiers médicaux?

*«C'est dur pour moi de répondre à cette question, mais je ne croirais pas que beaucoup de détails nous aient manqué. Une vésicule biliaire, d'un patient à l'autre, c'est fait de la même façon par un chirurgien. Je crois qu'en ce qui concerne la pathologie et la radiologie, il n'y aura pas d'impact, mis à part le délai»*, a indiqué hier le Dr Roy.

Chose certaine, les radiologistes ne sont pas du même avis. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux, qui travaillaient à l'Hôtel-Dieu, ont envoyé une mise en demeure à la direction du CHUM afin d'être dédommagés pour le travail supplémentaire fait sans rémunération, souvent réalisé les fins de semaine. Des milliers de films ont dû être revus.

*«Nous étions déjà débordés en plein été avec le personnel manquant, et on s'est retrouvés avec cela en plus sur les bras»*, a soutenu l'un d'entre eux.

Le directeur du CHUM a reconnu qu'il n'était *«certainement pas plaisant de passer ses soirées à faire un travail qui a déjà été fait»*, mais a ajouté que ce litige était désormais entre les mains des assureurs de l'établissement. *«Les radiologistes font ce qu'ils pensent juste. On verra comment les assureurs de l'hôpital vont analyser cela»*, dit-il.

Selon ce dernier, l'enquête réalisée sur cet incident a démontré que trois des disques de redondance (*back-up*) du serveur de la banque centrale ont fait défaut le 19 juillet, entraînant la perte des données. Pour le directeur du CHUM, les mesures ont été prises pour éviter la répétition d'un tel incident, compte tenu du rôle crucial que jouent désormais les banques centrales de données dans l'administration médicale et hospitalière. *«Parmi ces mesures, il y a l'ajout d'un autre serveur. On va accroître nos capacités de redondance»*, a-t-il assuré.

## ÉMILIE

SUITE DE LA PAGE 1

*l'anglais et l'éducation physique»*, explique Mme Saint-Pierre, qui est aussi directrice d'une école de 220 élèves à Baie-Comeau et qui ne peut passer qu'une journée par semaine à Godbout, situé à 60 kilomètres de l'autre établissement! Une classe pour le petit de quatre ans, le mousse de cinq ans et cet autre de première année qui apprend à lire et à écrire cette année. Avec ces trois apprentis, un autre en deuxième année, et trois en troisième. Les élèves de quatrième, cinquième et sixième sont quant à eux regroupés dans un autre local, avec une autre enseignante. L'école d'Émilie Bordeleau? *«C'est presque ça, oui.»*

Chanceux cette année, en effet, puisque l'an dernier, il n'y avait qu'un seul professeur titulaire pour enseigner à 16 enfants de 4 à 12 ans, tous dans le même groupe. *«Elle faisait tout, parce qu'elle devait enseigner les trois spécialités, pour lesquelles elle n'avait pas été formée.»* Dans cette école *«des petits miracles»* à laquelle les parents — qui ont le mot «fermeture» en sainte horreur — tiennent comme à la prunelle de leurs yeux, le duel entre accessibilité et qualité de l'enseignement est une question brûlante.

*«C'est sûr, cette organisation a une incidence sur la qualité de l'enseignement, et ce, nonobstant les grandes compétences des enseignantes»*, explique Mme St-Pierre. Les parents, sondés l'an dernier sur la possibilité de fermer l'école pour offrir les services dans un autre établissement et ainsi améliorer les apprentissages, ont jeté les hauts cris. *«Fermer l'école, pour eux, égale fermer le village, c'est très simple»*, ajoute la directrice, qui voit mal comment le gouvernement pourra régler la situation, *«à moins de nous envoyer des élèves... »*

Dénatalité oblige, les baisses de clientèle dans les écoles sont à la page: d'ici 2007, toutes les régions du Québec connaîtront une chute démographique, ce qui préoccupe grandement les acteurs du milieu scolaire. Les chiffres sont éloquents: dans le paysage scolaire, 348 écoles comptant moins de 100 élèves — et dont une centaine en ont moins de 50 — cohabitent avec les 583 dernières écoles de village. Au total, 270 municipalités se retrouvent littéralement sans école.

*«Il est évident que cette question d'équilibre entre qualité et accessibilité sera dans tous les cas de figure un problème difficile»*, explique le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, interrogé hier en marge de la commission parlementaire sur les *«fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation»*. *«On ne peut pas penser qu'on va arriver avec la même qualité d'éducation avec six élèves dans une école qu'avec 40. Mais parfois, il faut maintenir six élèves dans une école, sinon on ferme le village.»*

Pendant que certains, comme le Parti libéral et la Fédération québécoise des municipalités, demandent au gouvernement un moratoire sur la fermeture des petites écoles en région, d'autres, comme la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), prônent le maintien des écoles *«de qualité»* et mettent en avant diverses solutions pour éviter de mettre la clé dans la porte, ce qu'elles ne promettent toutefois pas d'empêcher coûte que coûte.

Dans le mémoire qu'elle présentait hier devant la commission, la FCSQ présente des solutions telles l'avènement des classes multiâges, le développement des écoles de cycle, voire celui des écoles centres auxquelles se greffent de plus petits établissements, ou encore la participation financière des municipalités au maintien des équipements scolaires.

Pour réaliser tout cela et permettre aux commissions scolaires de choisir la voie qui correspond le mieux aux besoins du milieu, il faut des ressources additionnelles, évaluées à 50 millions de plus, et une *«plus grande souplesse dans la convention collective»* des enseignants, juge le président de la FCSQ, André Caron. *«Si le Québec, en bout de course, se dit qu'il n'a pas les moyens de se donner le modèle qu'on propose, il va falloir vivre avec les moyens qu'on s'est donnés*, explique-t-il. *La qualité des services est en péril quand on ne met pas les ressources pour la maintenir.»*

À l'école de Godbout, le manque de ressources s'illustre par la difficulté à recruter du personnel et l'absence de spécialistes pour les enfants en difficultés d'apprentissage, présents malgré le petit nombre d'élèves. Outre la faible socialisation des élèves, *«qui ne vivent pas la dynamique d'une classe de cinquième année»*, et aussi la mise en péril de la sécurité des enfants — qui sont seuls dans une école avec seulement une ou deux enseignantes —, on pense aussi beaucoup aux effets de l'arrivée de ces jeunes dans une polyvalente de quelques centaines de jeunes. *«Après avoir fait leur primaire avec de petits groupes, c'est un véritable choc pour eux»*, reconnaît la directrice de l'école Mgr Labrie, Violette St-Pierre.

*«Notre priorité est évidemment la qualité de l'éducation, mais il y a parfois moyen d'arriver à cette qualité avec d'autres modèles»*, explique le ministre Simard, qui rejette vertement l'idée d'un moratoire sur la fermeture des petites écoles.

Outre cette commission parlementaire, qui doit entendre aujourd'hui les positions des regroupements de parents, d'établissements privés, d'enseignants et des cégeps, un groupe de travail sur le maintien des écoles de village, mis sur pied par les ministères de l'Éducation et des Régions, doit accoucher en novembre d'un plan d'action sur les avenues possibles pour éviter la fermeture des petites écoles.